

# **Rapport en faveur d'un acte liturgique pour couples de même sexe**

**rapport élaboré sur mandat du Conseil Synodal  
de l'Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud par:**

**Nicolas Charrière  
Jean-Luc Geneux  
Jean-Marc Savary**

**\*\*\***

**18 juin 2012**

## Table des matières

1. Introduction	p. 3
2. Autour de la bénédiction	
2.1 La bénédiction: étymologie et sens	p. 5
2.2 La bénédiction: une présence qui ouvre à une espérance	p. 6
2.3 Bénédiction non-verbales	p. 7
3. Autour de l'institution du mariage et du couple	
3.1 Le mariage: à la croisée du culte et de la culture	p. 8
3.2 Le couple dans la Bible	p. 8
3.3 L'institution du mariage dans les premiers siècles	p. 9
3.4 L'institution du mariage à la Réforme	p. 10
3.5 Le partenariat enregistré	p. 11
3.6 Institution du mariage et portée symbolique sociale religieuse	p. 12
3.7 Accepter la personne mais pas l'acte?	p. 13
4. Autour de l'homosexualité	
4.1 L'autre est mystère	p. 14
4.2 L'homosexualité: qu'est-ce que c'est?	p. 15
4.3 L'homosexualité: d'où vient-elle?	p. 16
4.4 La variété des orientations sexuelles pensée théologiquement	p. 16
4.5 Homosexualité et souffrance	p. 17
5. Autour de la Bible	
5.1 Bible et herméneutique	p. 18
5.2 Les contextes bibliques	p. 19
5.3 Quelques textes bibliques...	p. 19
a) Lévitique 20, 13	p. 19
b) Genèse 19	p. 20
c) 2 Samuel 1, 26	p. 20
d) Romains 1, 26-27	p. 21
e) 1 Corinthiens 6, 9-10	p. 21
f) Genèse 2-3	p. 22
6. Autour des questions d'oecuménisme et d'identité réformée	
6.1 Qu'en est-il du débat dans les autres Eglises?	p. 24
6.2 Comment penser l'unité dans le débat actuel?	p. 24
6.3 Faut-il attendre un plus grand consensus?	p. 26
7. Autour des questions de liturgie et de traditions culturelles	
7.1 Pas d'univocité	p. 26
7.2 Se déterminer dans la tradition dont l'EERV hérite	p. 27
7.3 Brève remarque concernant la liturgie	p. 27
7.4 Bénédiction ou autre acte liturgique?	p. 27
8. Conclusion	p. 29

### Annexes:

- Trois exemples de liturgie de bénédiction pour couples de même sexe
- Positions des Eglises sur la question d'une bénédiction pour couples de même sexe

# 1. Introduction

Au cours de l'histoire, l'Eglise a été confrontée à de nombreuses reprises - par des contextes nouveaux, événements nouveaux, rencontres nouvelles - à repenser sa fidélité au Christ et à son Evangile. Elle a eu l'occasion de se remettre en question au fur et à mesure de son histoire pour trouver et retrouver comment cette fidélité s'incarnait en elle et autour d'elle.

*Pour ne prendre que le XXème siècle en exemple, l'Eglise Réformée a évolué dans sa manière de considérer la place de la femme et sa valeur, en lui permettant notamment un accès au ministère pastoral alors même que cela suscitait d'énormes résistances, toutes alimentées par des recours aux textes bibliques, à la tradition et à la société ambiante. Autre exemple: l'Eglise luthérienne a évolué lorsqu'elle a été confrontée à la montée du national-socialisme en Allemagne et qu'elle a découvert sa difficulté à se mobiliser pour résister à cette idéologie et combattre les destructions que ce mouvement a occasionné en stigmatisant un peuple et une religion. Si l'on remonte plus loin, toujours en restant concentré sur les questions de mise à l'écart, de jugement et de rejet, on peut aussi évoquer le changement de regard qui a permis aux chrétiens occidentaux de passer d'une image du «nègre» (quasi assimilé aux animaux) à son accession au statut d'être humain à part entière; la responsabilité des Eglises dans l'Apartheid, le siècle passé encore, montre à l'envi combien cette question, elle aussi argumentée sur des bases bibliques, pouvait rester actuelle.*

Le discours et l'attitude de l'Eglise - nous parlons bien entendu ici d'Eglise dans son sens institutionnel officiel et visible - ont changé au cours de l'histoire pour ce qui touche aux discriminations de catégories particulières de personnes. Ce changement a toujours été douloureux: d'une part, par les remises en question profondes (herméneutiques, traditionnelles, identitaires, etc.) qu'il suscitait, mais aussi, d'autre part, par les prises de conscience de la souffrance provoquée envers les personnes rejetées, et donc de l'inévitable confession des péchés, de la part de l'Eglise, qui devait l'accompagner.

Pour autant, ces changements qui ont permis de passer du rejet (parfois très violent) à une place dans la dignité, le respect voire l'amour, sont rétrospectivement considérés très largement comme des occasions données d'être davantage fidèles à l'Evangile. Nous pouvons donc dire que les personnes marginalisées par la société et - la plupart du temps - par l'Eglise, deviennent occasion pour l'Eglise de servir plus fidèlement le Christ, à condition bien sûr que celle-ci vive une réelle conversion. L'Eglise réformée est elle-même issue d'une profonde remise en question et d'une évolution qui ne se sont pas faites sans résistances!

*Cela ne devrait pas nous surprendre: il en était déjà ainsi dans les récits néo-testamentaires qui témoignent du ministère du Christ. Les impurs, les blessés, les rejetés, ceux qui sont considérés comme hors de l'alliance ou comme incapables, au vu de leur manière de vivre ou de qui ils sont, d'être au bénéfice d'une bénédiction de Dieu deviennent, dans la rencontre avec Jésus, icônes de cette Bonne Nouvelle qui déstabilise toujours à nouveau les structures en place (structures qui, dans leur constitution même, parce qu'elle est identitaire, se définissent trop souvent par l'exclusion de l'autre) pour restaurer une relation à Dieu nouvelle, non pas définie par des critères humains, mais bien par la grâce de Dieu.*

Le salut vient de Dieu en Christ. Il est étonnant de voir combien il a été illustré dans l'histoire biblique et au-delà, par les plus petits, les marginalisés...

Le sujet des personnes homosexuelles et de leur place en Eglise<sup>1</sup> est pour l'EERV une très belle occasion d'approfondir sa fidélité au Christ. *In fine*, c'est bien là que se situe l'enjeu majeur: non pas changer pour se mettre à la mode du monde ambiant, mais changer parce que l'Evangile nous

---

<sup>1</sup> Car c'est bien de leur place qu'il s'agit, une fois que les belles paroles qui disent à la fois le droit d'être tout en interdisant le droit de vivre, ou qui disent l'accueil tout en le fermant par toute une série de conditions, sont dénoncées.

y invite. A nos yeux, la question de la bénédiction des couples homosexuels en Eglise est une chance, précisément, pour avancer sur le chemin que le Christ lui-même dessine tout au long des évangiles: lutter contre la souffrance et l'isolement que les humains font subir à leurs semblables (semblables pourtant considérés comme trop différents!), redire la solidarité et la présence de Dieu alors même que les institutions prétendent le contraire; guérir des regards trop prompts à juger pour s'ouvrir à cet amour fondamental qui résume toute la Loi biblique: aime le Seigneur ton Dieu et aime ton prochain comme toi-même.

*Cette injonction risque toujours de demeurer dans la confortable théorie. Ce prochain qu'est toute personne dont je me rends proche m'interpelle concrètement dans ma foi et par conséquent dans mon identité. De même que l'on peut se réfugier dans un «je ne suis pas raciste... mais...» et tenir ensuite des propos dégradants, de même nous devons lutter pour un accueil concret des personnes LGBT<sup>2</sup>. L'injonction d'amour doit se confronter au réel et au visible sous peine de n'être que lettre morte et donc manque de foi.*

Le présent rapport<sup>3</sup> représente, à nos yeux, une opportunité de manifester notre «suivance» du Christ, y compris lorsque cette marche prend le risque de déclencher des colères et de changer de route par rapport à un discours millénaire. Jésus a payé un tel risque de sa vie. S'il n'avait compté que sur sa popularité et le souci de ne pas déranger l'ordre établi, il n'y aurait pas eu la Croix. L'Eglise a régulièrement besoin de se reposer la question: suis-je fidèle au point de risquer ma vie à la suite du Christ? Ou suis-je sclérosée par la peur de déplaire ou de me risquer dans la rencontre véritable et respectueuse?

Bénir un couple homosexuel en Eglise, nous en sommes convaincus, c'est affirmer notre foi au Dieu de Jésus-Christ, et c'est être conséquent, pour notre EERV<sup>4</sup>, avec la manière dont nous considérons les homosexuels et les hétérosexuels: « Ouverte à toutes et à tous, l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud reconnaît comme membre toute personne qui accepte «la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit» ainsi que ses Principes constitutifs et ses formes organiques. Elle remet à Dieu le jugement des coeurs.» (EERV, Principe constitutif No 12). Cette reconnaissance implique donc l'accueil des personnes homosexuelles sans aucune discrimination.»<sup>5</sup>

---

<sup>2</sup> LGBT est un acronyme signifiant: lesbienne, gay, transgenre et bisexuel. Certains y ajoutent un «I» pour les personnes intersexes - anciennement appelées «hermaphrodites».

<sup>3</sup> L'ensemble de ce rapport est immensément redevable à l'excellent travail du Groupe protestant de réflexion théologique sur les bénédictions pour les couples de même sexe, *Bénir en Eglise des couples de même sexe: travaux, conférence et débats*, 2012. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié!

<sup>4</sup> Là encore, nous sommes situés: notre tradition d'Eglise propre, nos principes et nos lignes de force permettent à l'EERV de s'engager sur cette voie; une telle posture serait très différente dans une autre Eglise.

<sup>5</sup> Résolution adoptée par le Synode de janvier 2008.

Nous espérons, avec les rapports soumis au Synode par le Conseil Synodal, aider chacune et chacun à avancer dans la réflexion autour de ces questions: faut-il offrir aux couples homosexuels un acte liturgique lié à leur amour et engagement? Si oui, de quel type: bénédiction, prière, autre chose? Sous quelles modalités, à quelles conditions?<sup>6</sup>

Les enjeux nous touchent non seulement au niveau de la réflexion, mais aussi au niveau de nos émotions. Pussions-nous porter tout cela dans la prière.

## 2. Autour de la bénédiction

### 2.1 La bénédiction: étymologie et sens

Pour saisir les enjeux en présence, il est essentiel de clarifier le sens des terminologies utilisées. Nous commencerons par la notion de «bénédiction». Dans la Bible, le mot bénédiction est la traduction de l'hébreu «berakha» (présent, cadeau, salutation) et du grec «eulogia» (rendu par le latin «bene dicere», dont vient notre vocable français). Etymologiquement, dans ce deuxième cas, «bénédiction» signifie «dire du bien», ce que l'on peut étendre à «vouloir du bien», si l'on accepte que le sens n'est pas lové dans la parole strictement, mais dans un geste, une intention.

*De fait, la bénédiction dans la Bible est à la fois geste et parole, attitude et intention. Ce geste et cette parole sont des énoncés performatifs: c'est à dire qu'ils font, produisent, ce qu'ils disent. La bénédiction est donc une parole et un geste qui disent du bien à une personne. En amont, elle veut le bien (sinon, elle serait hypocrite et mensongère). En aval, elle en appelle au bien sur la personne bénie. La bénédiction biblique ne saurait être une simple parole ou un simple geste qui serait sans conséquence. Elle implique celui qui la prononce, celui qui la reçoit, et bien entendu, Dieu lui-même.*

La bénédiction lie donc intimement Dieu avec celui qui bénit et celui qui est béni. Strictement parlant, ces trois pôles peuvent se réduire à deux. Dans la Bible, Dieu bénit directement. Toutefois, cette bénédiction passe le plus souvent par des canaux humains pour être signifiée. Tel événement qui pourrait être discerné comme bénédiction aura toujours besoin non seulement d'être interprété par un humain, mais aussi, nous le croyons, d'être vérifié au sein d'une communauté. Mais que Dieu bénit-il? Bibliquement, il bénit: les humains, les animaux, un jour (le 7ème), une maisonnée... Dieu est peu restrictif dans les sujets de sa bénédiction! Peut-être au grand dam des réformés, la Bible évoque même des bénédictions d'objets.

Il est aussi dit que l'homme bénit Dieu. Dans cette formule, la bénédiction signifie le bien que l'homme souhaite à Dieu, sa reconnaissance, souvent pour un bien reçu ou quelque chose de vécu, parfois même pour une épreuve. Bénir Dieu, c'est donc lui offrir ce que l'on a reçu, exprimer la bénédiction reçue en lui témoignant d'un geste ou d'une parole similaire. Ces bénédictions sont très présentes dans les psaumes.

Enfin, nous trouvons dans la Bible des humains bénissant d'autres humains. Elles aussi sont données de manière très généreuses, parfois même comme de simples salutations.

---

<sup>6</sup> Il ne faisait pas partie du mandat confié aux rédacteurs de ce rapport d'aborder d'autres questions liées à l'orientation sexuelle ou aux identités de genre qui pourraient se poser en Eglise. Par exemple, qu'en est-il de l'accompagnement des personnes transgenres ou intersexes? Que proposer comme acte liturgique à un couple composé d'un homme et d'une femme transgenre? Ou encore, dans un autre domaine: qu'en est-il des demandes de baptême qui pourront surgir venant de couples composés de deux mamans ou de deux papas? Ces thématiques nouvelles ne peuvent pas être traitées dans le présent rapport. Toutefois, nous espérons que les pistes suggérées en matière d'accompagnement des couples gays ou lesbiens pourront être utilisées pour aborder des situations de ce type, en privilégiant toujours ce qui touche à l'amour (de Dieu, du prochain, de soi) et donc diminue la souffrance (dans l'humilité, le respect et la compréhension) plutôt que l'alimente.

Voilà pour l'intentionnalité de la bénédiction. Elle est de l'ordre de la joie, du bien-être, du bonheur, du bien (en entendant ces réalités dans leur lien à Dieu). Mais qu'en est-il de son contenu?

- Est-elle caution d'un état de fait? Parole qui justifie un comportement ou une manière d'être? Se situe-t-elle dans l'ordre du constat positif (p.ex. sont bénis ceux ou celles qui par leur vie témoignent d'un accord avec la personne qui bénit et ses représentations du monde et de Dieu)? Ce serait là une forme de bénédiction au «présent».
- Ou alors son centre de gravité se situe-t-il au passé: la bénédiction comme résultant des fruits récoltés par une personne au travers de son travail, de ses actes, de son attitude? La bénédiction comme la somme visible de tout ce qui a été fait de beau et de bon par une personnes (p.ex. sont bénis ceux ou celles dont on peut constater la valeur *a posteriori* de ce qu'ils ont fait)? Ce serait là une forme de bénédiction au «passé». Cette forme est peu présente dans l'Ancien Testament (cf. Ps 24, 4-5).
- Ou encore doit-on dire que la bénédiction se situe en aval, tournée vers ce qui vient, une parole de l'ordre de l'espérance, du déploiement à venir, une Parole qui ouvre? La bénédiction non comme caution ni comme jugement, mais comme des mains ouvertes pour confier et offrir, pour libérer et dire la confiance (p.ex. sont bénis ceux et celles à qui l'ont dit une présence et un amour inconditionnel)? Ce serait là une forme de bénédiction au «futur». La bénédiction comme voie à choisir pour l'avenir (Dt 11 ou 30); la bénédiction qui permet de devenir bénédiction pour d'autres (Gn 22, 18 ou 28, 14).

La Bible évoque ces trois types de bénédiction. Cependant, elle privilégie dans de nombreux textes la troisième, tout en rappelant les pièges de la bénédiction comprise comme caution d'un état de fait (car quel comportement humain pour «mériter» une telle bénédiction, tant nous sommes tous et toujours dans le registre de l'ambiguïté quant à la valeur de nos actes, autrement dit: pécheurs) et ceux de la bénédiction comme résultant des fruits du passé (car ces fruits-là ne disent pas nécessairement ni la présence de Dieu ni son soutien - l'Ecclésiaste le rappelle avec amertume). Lorsque la bénédiction est évoquée en Gn par exemple, la fécondité suit la bénédiction, dans cet ordre. Ou lorsque Caïn reçoit un signe qui le protège suite au meurtre d'Abel, ce signe (qui, sans être une bénédiction *stricto sensu*, garantit la vie, même celle d'un meurtrier) ne signifie aucunement que Dieu approuve ce geste.<sup>7</sup>

## 2.2. La bénédiction: une présence qui ouvre à une espérance

La bénédiction peut être comprise comme parole et geste qui ouvrent à un avenir d'espérance, sans pour autant ni qualifier cet avenir, ni être indifférente aux actes. Plutôt: la bénédiction qualifie les actes comme les couleurs d'un vitrail qualifient la lumière. Elle ouvre un espace de sens dans lequel les actes à vivre viendront s'inscrire ou non. Comme le dit Ch. Müller<sup>8</sup>, «la bénédiction ouvre la possibilité d'interpréter la réalité à partir de Dieu et de découvrir sa présence dans les multiples aspects de la vie.»

*Il est aussi à noter que la bénédiction, venant intrinsèquement de Dieu (lorsqu'elle est donnée par un humain, ce n'est possible que parce qu'elle lui a été confiée par Dieu), n'est pas possédable ni revendicable. Elle reste acte gratuit de la bonté de Dieu.*

La bénédiction est une parole chargée de puissance, une parole que l'on pourrait qualifier de performative: elle fait advenir ce qu'elle dit. Elle manifeste la générosité de Dieu et est la marque

---

<sup>7</sup> Groupe protestant..., *op. cit.*, p. 41.

<sup>8</sup> Cité in: *Ibid.*, p. 47.

de l'Histoire du Salut.<sup>9</sup> Elle appelle à faire oeuvre de paix, à répondre au mal par le bien, à recevoir et donner ce qui fait vivre, en étant inspiré par la générosité de Dieu.

On peut avancer l'argument que la Bible ne bénit pas explicitement de couples homosexuels, de même qu'elle ne bénit pas explicitement bien d'autres catégories de personnes. Mais pour comprendre le souffle qui traverse la Bible, il ne faut pas chercher à dresser de nouvelles séparations, frontières ou autres classements qui jugent et veulent trier entre les bénis et les non-bénis: de telles listes n'auraient aucun sens et ne font qu'attiser l'incompréhension et la haine. Il nous semble plutôt que la Bible dans son ensemble porte un souffle, une dynamique qui va dans le sens d'un accueil large et généreux: une bénédiction à l'image de ce semeur qui sème tous azimuts, pour dire à toutes et tous l'espérance du Royaume qui vient.

## 2.3 Bénédiction non-verbales

Il existe aussi dans la Bible des bénédictions «non-verbales», qui passent par des gestes et des attitudes davantage que par des mots. En l'occurrence, bon nombre de gestes de guérison du Christ sont de cet ordre.

*Lorsque Jésus rend à une personne sa dignité en osant l'approcher alors même qu'elle était mise à l'écart par la société et les institutions religieuses; lorsque Jésus rencontre malades et impurs et qu'il les touche alors même que cela était tout à fait proscrit dans les pratiques religieuses d'alors; il ne fait rien d'autre que bénir ces personnes. Leur dire et leur montrer la présence de Dieu; le lien avec Dieu qui avait été coupé par les paroles de leurs contemporains et qui est ici restauré par Jésus; le bien que Dieu veut pour ces hommes et ces femmes envers qui plus personne ne voulait du bien. Jésus met ici la bénédiction en gestes. Et il ose le faire face à une communauté religieuse qui était en complet désaccord avec lui, risquant ainsi de créer des divisions au sein même des pharisiens ou des scribes. Il n'attend pas qu'il y ait consensus croyant sur la question, car c'est l'urgence qui guide ses pas: le Royaume de Dieu s'est approché.*

*Cette urgence - y compris face à une institution fondamentale comme le sabbat - chasse les argumentations pusillanimes de ses contemporains. Car d'une part, ces argumentations sont basées sur des présupposés davantage que sur des démonstrations; et d'autre part, car en face il y a des hommes et des femmes qui souffrent, et qu'il est venu non pour prolonger la souffrance, mais pour la guérir. Il échelonne les priorités différemment et nous oblige à nous reposer ces questions.*

En résumé, nous pouvons donc retenir que:

- la bénédiction n'a pas besoin d'un examen de conscience ou de vie pour être reçue: elle est de l'ordre de l'ouverture, de l'espérance, de la bonté gratuite de Dieu. Elle témoigne d'une solidarité;
- la bénédiction ne nous appartient pas; Dieu la donne à qui et comment il veut; méfions-nous de ne pas être moins généreux que Lui;
- la bénédiction est tout particulièrement adressée par Jésus à des personnes jugées et rejetées par ses contemporains pour des motifs religieux; elle peut donc avoir un contenu polémique et bousculant;
- la bénédiction est de l'ordre de la joie, de la présence, de l'ouverture et du bonheur. Elle est relation offerte dans la confiance (donc liberté) et la générosité (de nombreux textes en sont les témoins). *A contrario*, refuser une bénédiction signifie donc refuser de signifier tout cela à une/ des personne/s;
- la bénédiction s'adresse à l'être en devenir, elle est liée au «passage»<sup>10</sup>;
- enfin, la bénédiction permet à l'humain de s'ouvrir à son être total: la totalité de son expérience, la totalité de sa personne. Il serait contradictoire qu'elle conduise à fragmenter des personnes entre «être» et «faire» par exemple.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 44ss. pour un développement de la bénédiction dans les épîtres pauliniennes.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 134.

## 3. Autour de l'institution du mariage et du couple

### 3.1 Le mariage: à la croisée du culte et de la culture

Notre manière contemporaine de considérer le couple et le mariage a parfois tendance à oublier que l'un comme l'autre ont été extrêmement divers au cours de l'histoire et au travers des différentes cultures humaines. Les formes de couples ont changé et demeurent variées aujourd'hui encore - cela y compris au sein du christianisme. Il en est de même en ce qui concerne les raisons pour lesquelles un couple se forme. Il est donc réducteur de ne considérer qu'un modèle - en l'occurrence celui d'un homme et d'une femme qui se choisissent en toute liberté au nom de l'amour et demeurent ensemble durant leur (longue) vie - et de le promouvoir comme seul modèle valide alors que la diversité est de fait immense en la matière.

*De plus, cet unique modèle est la plupart du temps idéalisé et contredit par la réalité vécue d'une part, et par les analyses bio-psycho-sociales qui nuancent grandement non seulement la notion de liberté de choix dans l'amour, mais aussi la conception romantique du sentiment amoureux.*

Une des forces du christianisme dans son expansion est d'avoir su s'inculturer. C'est à dire d'avoir su signifier la Bonne Nouvelle de Jésus Christ à différentes cultures non pas en les contestant, mais en s'y adaptant, en reprenant leurs formes pour y insinuer un sens différent. Cela a permis au christianisme de garder sa pertinence en ne s'arrêtant pas aux formes culturelles mais en disant comment l'Evangile peut devenir signifiant au coeur de divers modèles de vie.

*Bien entendu, la tension demeure, thématifiée par le «vous êtes dans le monde mais vous n'êtes pas du monde». Il ne s'agit évidemment pas de cautionner tous les modèles sous prétexte d'inculturation. Néanmoins, l'enjeu se situe dans le discernement exercé entre un modèle qui permet l'émergence de la vie et un modèle qui l'empêche, un modèle qui permet l'épanouissement de l'amour et un modèle qui l'empêche. La ligne critique passe donc à l'intérieur de chaque modèle davantage que dans la séparation de certaines manières d'être et de vivre.*

### 3.2 Le couple dans la Bible

Si l'on y regarde de plus près dans la Bible elle-même, il devient impossible de promouvoir un seul modèle de couple qui serait le «bon modèle anthropologique biblique».

- D'une part, parce qu'aucun modèle de couple biblique ne correspond à ce que vivent nos contemporains en Suisse romande - et que cela signifierait une crise totale dans nos représentations du couple, ce qui est proprement impensable.
- D'autre part, parce que la Bible est intrinsèquement, volontairement et joyeusement témoin de différentes manières qu'ont les humains de vivre leur couple. Il y a celui qui a plusieurs épouses, celui qui prête sa femme pour s'attirer les faveurs du puissant, celui qui a une femme et en désire d'autres, celui qui a une femme mais aime un homme, celle qui aime une femme et se marie pour des raisons vénales, celui qui est en couple pour procréer, celui qui est en couple pour sceller une alliance politique, ceux qui vivent un désir érotique fort sans être mariés, celui qui quitte ses parents pour s'attacher à sa femme et ne faire plus qu'une seule chair, etc.

*Par exemple, la question de la fidélité sexuelle ne se pose pas dans les mêmes termes qu'aujourd'hui, si l'on en croit Abraham offrant sa femme au pharaon.<sup>11</sup> Toujours concernant Abraham: l'appel à une mère porteuse (Hagar) renvoyée sans ménagement et dont finalement l'enfant n'est pas gardé par le patriarche; ou encore le recours à des méthodes non-naturelles pour avoir un enfant (intervention divine). Tout cela montre bien que les questions se posent*

---

<sup>11</sup> Groupe protestant..., *op. cit.*, p. 16.

*différemment, et que le sacrifice de la femme dans le couple était une réalité dans la société d'alors.<sup>12</sup>*

*D'autres exemples encore. Isaac et Rebecca semblent avoir des liens de parenté. Jacob et Rachel vont former un couple à trois avec Léa (voire davantage si l'on compte les deux servantes), avec des enfants davantage considérés comme outil de compétition plus qu'ayant valeur pour eux-mêmes. Pour les patriarches, la question de la descendance est fondamentale, et tous les moyens sont bons pour l'assurer.<sup>13</sup> De plus, la polygamie ne leur était pas étrangère.*

*L'histoire de Ruth et Noémie est intéressante elle aussi: Ruth choisit librement de rester auprès de Noémie, elle unit solennellement sa destinée à celle de Noémie (Rt 1, 16-17). Noémie va ensuite utiliser la loi pour sauvegarder la place de Ruth dans sa lignée. Et l'enfant qui va naître de Ruth sera dit fils de Noémie et non de Booz. «Ruth et Noémie ont un fils, leur amour s'est multiplié!»<sup>14</sup>*

*David avait au moins six femmes, et s'est attaché à Jonathan, avec qui il vivra une alliance forte et ambiguë (cf. ci-dessous).*

*Quant au Ct, il chante l'amour érotique, évoque la sensualité et la sexualité, mise sur l'égalité des partenaires, sans référence à un lien social quelconque, un amour libre...<sup>15</sup> Juda le chef de tribu se rend chez une prostituée sans que cela semble poser problème (Gn 38).*

*La manière dont Paul évoque le couple dans le Nouveau Testament est elle aussi intéressante. Pour lui, dans le contexte du culte, c'est davantage la question des responsabilités spécifiques qu'une hiérarchie entre homme et femme qui importe. Mais le couple est remis en question par l'urgence eschatologique: le temps est court, l'essentiel est donc ailleurs...<sup>16</sup>*

Le constat de cette grande diversité nous signifie que nous devrions garder une sage prudence quant à nos manières de réduire les choses à ce que nous connaissons ou ce à quoi nous sommes habitués. L'anthropologie comme l'ethnologie sont des approches qui ne peuvent que consolider ce constat en s'intéressant à la manière dont vivent les humains dans différentes cultures et en explicitant les biens fondés. Bien plutôt, il est intéressant de voir en quoi les textes bibliques nous interrogent: sur les questions du métissage, sur les questions du sacrifice des femmes, etc. davantage en fait que sur les formes de couple et les naissances.

*Il est intéressant de noter encore, concernant la Bible, qu'aucun couple n'est dit explicitement béni, à l'exception peut-être de Rebecca lorsqu'elle part rejoindre son époux (Gn 24, 58-61) et de Marie et Joseph (Lc 1, 38 et 2, 34). Cela fait peu... mais n'a jamais suscité de débat sur les pratiques de nos Eglises en matière de bénédiction nuptiale!*

### **3.3 L'institution du mariage dans les premiers siècles**

Ce qui nous amène à l'institution du mariage. Elle n'a pas été créée par le christianisme: historiquement, son existence est antérieure à ce dernier et dépasse très largement la culture sémite de l'Ancien Israël.

*Toutefois, il serait faux d'en déduire que sa réalité est d'abord et simplement sociologique. La socialisation de cet acte, comme volonté de dépasser la simple «formalité» procréatrice - ou plutôt*

---

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 17 et ss. pour la suite du texte.

<sup>13</sup> Les femmes en font parfois les frais, car la fécondité (ou non) leur est attribuée. Par contre, les métissages sont fréquents et indiquent une ouverture à l'autre différent qui vient contrecarrer tout repli identitaire sectaire.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 23-24.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 30-33.

*parce que l'union d'un homme et d'une femme fut comprise comme mettant en jeu des forces cosmiques dépassant la réalité biologique ou instinctive (prise de conscience de soi du sujet, jeux de mort et de vie, etc.), fait que cette union passa par une mise en scène religieuse inévitable.*

Dans la forme que nous connaissons, l'institution du mariage est héritière de la société romaine à laquelle la première Eglise a été confrontée<sup>17</sup>. Ni l'Ancien Testament, ni le Nouveau ne donnent de coutumes précises concernant le mariage. L'Eglise va donc naturellement adopter les coutumes sociales de son temps et de son contexte (à Jérusalem, par exemple, le mariage continuera à être régi par la loi hébraïque). C'est un phénomène d'inculturation, et cela souligne que pour les premiers chrétiens, l'enjeu n'était pas sur les formes institutionnelles comme telles, mais sur la manière dont les deux personnes vivront leur relation (sa qualité, son lien à Dieu, etc.).<sup>18</sup>

- Le Droit romain, par exemple, préconise un mariage en un seul acte (contre plusieurs étapes dans d'autres cultures); ou encore, il tient à la conformité au droit et au consentement des époux (contre l'union sexuelle qui fait le mariage dans d'autres cultures). Le consentement des époux s'exerce à partir du moment où les futurs époux ne sont plus dépendants de l'autorité paternelle. Quelques exigences restreignent encore le consentement mutuel (l'âge des époux, dès 14 ans pour les hommes, dès 12 ans pour les femmes; la situation familiale - pas d'inceste ni de consanguinité; le rang social - pas de trop grands décalages). Par contre, la différence de religions n'était pas contraignante, ce qui ne sera pas repris tel quel par le christianisme naissant. Comme le mariage dépendait de la volonté des époux, il s'effondrait si l'une des volontés disparaissait, ce qui laissait une liberté totale au divorce jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle.

Le christianisme reprendra ces données, pour les investir d'un sens nouveau. Dans le même mouvement, il prendra de la distance par rapport à certains textes vétéro-testamentaires (polygamie, répudiation, etc.). Dès Constantin et l'avènement du christianisme comme religion d'Etat, le consentement mutuel fut renforcé par une série de règles plus dures destinées à solidifier des couples trop soumis à leurs désirs personnels: une fois le consentement fait, il échappe à la volonté des mariés. Dès Augustin, la génération, l'indissolubilité et la fidélité vont devenir des valeurs premières.

Dans les premiers siècles toujours, aucun geste ecclésial n'est nécessaire pour que le mariage soit valable. La présence du prêtre ne devint obligatoire qu'au XI<sup>e</sup> siècle et le mariage deviendra sacrement au Concile de Latran.

### **3.4 L'institution du mariage à la Réforme**

A la Réforme, les protestants mirent en cause les traditions développées autour du mariage - et notamment sa dimension sacramentelle, c'est-à-dire comme signe visible et efficace de l'amour de Dieu. Le mariage est, pour les Réformateurs, de l'ordre de la création, et non de l'ordre du salut. L'ancrage du mariage est la doctrine de la création. Pour ce qui nous occupe, cela permet à l'EERV de valoriser le fait que le mariage n'est pas spécifiquement chrétien, et de même de mettre en évidence une approche multitudiniste du mariage.<sup>19</sup>

Cependant, les protestants durent se redonner des règles et des tribunaux, notamment dans une perspective de protection des personnes. Ainsi, ils valorisèrent la dimension civile du mariage. Ils dénoncèrent particulièrement la clandestinité du mariage et contestèrent une interprétation trop stricte de l'indissolubilité. Le pasteur tenait les deux rôles: à la fois civil, et religieux. La discipline

---

<sup>17</sup> Pour cette section, cf. J. Gaudemet, *Le mariage en Occident. Les moeurs et le droit*, Paris, Cerf, 1987. Cf. aussi Groupe protestant..., *op. cit.*, p. 56ss. qui souligne d'autres liens, notamment avec le monde german.

<sup>18</sup> Les réformateurs reprendront cela en liant le message chrétien à l'expérience de la conjugalité comme réalité déployée dans le temps davantage que sur un moment instituant.

<sup>19</sup> Cf. B. Reymond, «Du mariage religieux au mariage civil: une occasion manquée?», *cahiers de l'IRP 3 (1989)*.

protestante insistera beaucoup sur le consentement des parents pour que l'union soit possible. Le prêtre sera donc témoin officiel du mariage sacrament dont les deux époux sont les ministres, tandis que le pasteur crée l'état matrimonial en unissant les deux époux.

- Pour Calvin comme pour Luther, l'union de l'homme avec la femme permet de devenir l'être humain vrai, de réaliser la nature humaine. Ils n'envisagent ni l'un ni l'autre la possibilité d'un couple de même sexe.
- En Suisse, le mariage civil sera obligatoire en 1874 (dans le code civil en 1907).

Les réformateurs ont insisté sur la distinction entre le contrat social que représente le mariage (strictement parlant, il est uniquement civil) et la bénédiction proprement dite, seconde (mais non secondaire) qui dit la présence de Dieu au sein du couple et garde l'espérance sur cette présence. Pour les réformés, l'acte liturgique vécu en Eglise est donc une *bénédiction du mariage civil*. Qui dit bénédiction en Eglise dit témoignage (devant une assemblée et devant Dieu) et remise à Dieu.

*Chez Luther déjà, le mariage a besoin de la grâce de Dieu. Il ne s'agit pas de compléter un mariage civil qui serait incomplet; il s'agit plutôt d'en faire une lecture ecclésiale et croyante. La cérémonie religieuse s'inscrit donc dans une perspective de confession de foi.<sup>20</sup> Cela souligne bien l'essentiel à ne pas perdre de vue lorsque nous réfléchissons une cérémonie pour couple de même sexe.*

C'est la raison pour laquelle il est plus facile pour l'EERV de réfléchir à la possibilité d'une bénédiction offerte aux couples liés par un partenariat enregistré: elle intervient là aussi après une reconnaissance civile et donc sociale.

Ce parcours nous permet de voir combien, de tout temps, le mariage s'est révélé fragile. Si ses modalités ont beaucoup varié (âge des époux, longueur de la vie, vision du couple et de l'amour, professions, etc.), il n'en demeure pas moins que la loi - religieuse ou civile - cherche à protéger les unions et donc les personnes. Il en va de même pour ce qui concerne le partenariat enregistré.

### 3.5 Le Partenariat enregistré

Le Partenariat enregistré désigne la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (du 18 juin 2004). Cette loi concerne les effets et la dissolution du partenariat enregistré entre personnes du même sexe, son principe étant identique à une union entre personnes hétérosexuelles à savoir que les partenaires s'engagent à vivre une vie de couple et à en assumer les droits et les obligations.

- L'Etat civil pour les personnes partenariées est : «partenariat enregistré»
- Les partenaires doivent avoir 18 ans au minimum, si besoin avec le consentement du représentant légal. Ils doivent aussi avoir une adresse commune. Plusieurs partenariats simultanés sont interdits, ainsi qu'entre parents directs ou consanguins.
- La procédure d'état civil est identique au mariage et un contrôle est effectué pour les cas soupçonnés de chercher à obtenir par ce biais un permis de séjour.
- L'enregistrement du partenariat est public.
- L'annulation est possible en tout temps pour vice de forme ou non-respect des dispositions légales. Les héritiers se substituent aux droits du défunt.
- Comme pour un mariage, les partenaires se doivent assistance et entretien de la communauté. Les autres obligations (logement, bail, etc.) sont identiques à un mariage.
- Un partenaire peut demander la dissolution du partenariat devant le juge pour de justes motifs, le juge fixant la contribution pécuniaire et les règles de la dissolution.

---

<sup>20</sup> Cf. L. Gagnebin, «La bénédiction nuptiale: principes protestants et ambiguïtés liturgiques», *ETR* 69 (1994),

- Chaque partenaire dispose de ses biens et dettes. Le principe est donc celui de la séparation de biens par défaut, contrairement au mariage. Toutefois, les partenaires peuvent demander une communauté sous forme de participation aux acquêts par forme authentique (via un notaire) selon le Code Civil.
- Une personne liée par un partenariat ne peut se marier.
- Les partenaires n'ont pas le droit d'adopter un enfant en commun ou de demander la procréation médicalement assistée. Par contre, les enfants d'un des partenaires sont protégés, les droits des parents sont garantis dans tous les cas et le partenaire est tenu au devoir d'assistance et d'entretien des enfants de son partenaire. Selon une récente décision du Conseil fédéral, les enfants d'un partenaire enregistré héritent légalement selon les dispositions en vigueur. Les partenaires cessent d'être les héritiers légaux l'un de l'autre en cas de dissolution.
- Les prestations de la prévoyance professionnelle acquises pendant la durée du partenariat enregistré s'appliquent par analogie selon le droit de la LPP. Idem pour l'AVS.

En résumé, un partenariat enregistré est contraignant comme un mariage, sans possibilité d'adopter ou d'avoir des enfants par procréation; les obligations d'entretien et de pension suivant la dissolution du partenariat s'appliquent comme avec un divorce (selon le Code Civil), de même pour les effets de la vie commune. Ainsi, un partenariat enregistré pour des gays est souvent perçu comme peu avantageux en regard d'une simple vie commune libre ! Les questions d'héritage peuvent être réglés par testament, la LPP et l'AVS prévoyant automatiquement les rentes de survivant pour les personnes ayant dix ans de vie commune au moins.

### 3.6 Institution du mariage et portée symbolique sociale religieuse

C'est là que se pose un problème majeur en ce qui concerne la reconnaissance des couples homosexuels en Eglise. Il a trait à la portée symbolique sociale religieuse de ceux-ci. Si l'Eglise réformée est prête, bien souvent, à reconnaître et respecter la vie des personnes homosexuelles (y compris leur vie de couple), elle a de la difficulté à poser un acte qui pourrait être compris comme une accréditation symbolique sociale d'un tel couple de sa part. Essentiellement, cette difficulté repose sur la volonté de signifier la différence entre un couple hétérosexuel et un couple homosexuel, avec le sous-entendu que seul le premier répond pleinement à la vocation adressée par Dieu (question de la différence sexuée, ressentie comme gommée lorsqu'il s'agit d'un couple de même sexe; et question de la génération, ressentie comme impossible pour ces mêmes couples).

*Nous pouvons faire quelques remarques sur cette question. Il est clair que la symbolique (génération et différence sexuelle) du couple hétérosexuel n'est pas la même a priori que celle du couple homosexuel - ce qui ne signifie nullement que ce dernier n'a pas une symbolique forte à valider. Certaines personnes, des deux côtés d'ailleurs, la revendiquent clairement et valorisent les différentes symboliques et leurs forces respectives. Toutefois, comme nous aurons l'occasion de le développer plus loin, la question de la différence ne saurait se réduire à une dimension anatomique - qui existe bel et bien. L'altérité se décline en de multiples tons, et de nombreux textes bibliques mettent en garde contre ce qui viendrait la nier, y compris dans les situations de relation hétérosexuelle. Derrière la question de l'altérité sexuelle se lit quelque chose de plus fondamental dans la Bible et notamment en Gn 2-3: le respect de l'autre et sa non-sujétion<sup>21</sup>.*

*Pour ce qui touche à la fécondité du couple, nous pourrions avancer que toute relation est appelée à être féconde, c'est à dire à offrir du fruit au-delà d'elle-même et pour d'autres qu'elle-même. Cette fécondité peut se dire de multiples manières, pas uniquement par la question des générations (dans laquelle se lovent sans doute bien des peurs liées à la perpétuation de la race). Un couple sans*

---

<sup>21</sup> Il est intéressant de noter que la problématique de l'altérité ne saurait se réduire à une différence anatomique: les personnes transgenres, qui par exemple se sentent femme dans un corps d'homme, ou homme dans un corps de femme, indiquent que le lien entre le genre et la personne ne passe pas nécessairement par «l'évidence» anatomique.

*enfants - qu'il soit hétéro ou homo - peut être fécond par de très nombreux aspects autres que les enfants, ce que rappelle le Ct ou même Gn 2 (si on lit ce passage en contraste avec Gn 1 et la fécondité qui peuple la terre).<sup>22</sup>*

Le couple a une symbolique sociale forte. Il dit quelque chose de capital sur la manière de vivre ensemble. Il symbolise toute une série de valeurs que se donne une société. Et inévitablement, ces valeurs touchent la sphère spirituelle et religieuse - voire en sont directement issues. Cette symbolique est différente selon les cultures, de même qu'elle a changé au cours des siècles. Il en va ainsi du symbole, qui à la fois perdure au-delà des contextes, et qui à la fois est sujet aux interprétations nouvelles au gré de ce que vivent les humains ensemble. L'Eglise doit elle aussi se positionner face à ce qu'un couple symbolise socialement. Interpelée par une symbolique changeante aujourd'hui dans notre société, elle doit puiser dans ses sources une parole qui la situe par rapport à cela.

*Lorsqu'une société a à faire à des couples de personnes homosexuelles, la symbolique traditionnelle du couple hétérosexuel est questionnée. Ce questionnement peut heurter les représentations habituelles socialement acceptées du couple comme il peut aussi transformer ces représentations. Il n'est dès lors pas possible de se réfugier derrière un immobilisme qui prétendrait, au nom d'une symbolique figée, que rien ne peut changer. Les symboles évoluent et racontent tous des valeurs mises en images.*

### **3.7 Accepter la personne mais pas l'acte?**

Il arrive que l'on prenne de telles bases pour appréhender la distinction entre la personne et son acte en matière d'homosexualité: on serait prêt à accepter la personne mais pas ce qu'elle symbolise. Le raisonnement nous paraît problématique, car il manque de saisir le lien fort qui existe entre l'être et le faire («on reconnaît l'arbre à ses fruits»).

- L'amour qui lie deux personnes du même sexe s'incarne, évidemment, dans des paroles et des gestes - des actes - qui le disent. Bien plus: qui le constituent.
- De la même manière, l'amour dans un couple hétérosexuel ne saurait être réduit à une «théorie» dépourvue de pratique.
- La question devrait être abordée plutôt de la manière suivante: «être gay/lesbienne et vivre une relation amoureuse» que de la manière habituelle en Eglise: «être gay/lesbienne et pratiquer sa sexualité».

*Cela montre à l'évidence qu'il n'est pas possible ni même souhaitable de séparer les choses tel que nous avons l'habitude de le faire. La vie se raconte par des paroles et des gestes, elle prend corps ainsi, et l'identité elle-même ne saurait être morcelée entre des aspects réservés à «l'être» et d'autres au «faire», dans une distinction stricte. Car s'il est vrai que l'humain ne saurait être réduit à ses actes, il est aussi vrai que ses actes disent une part de son identité, et que, de même qu'il est scandaleux de séparer a priori être et faire dans l'amour hétérosexuel, de même il est scandaleux de le faire dans l'amour homosexuel. Dire à quelqu'un qu'il est respecté comme personne homosexuelle tant qu'il/elle ne vit pas sa sexualité est à nos yeux inacceptable. Si l'identité d'un être humain ne saurait se réduire à ses actes, ceux-ci sont néanmoins intimement liés à qui il est fondamentalement.*

Ainsi, il est clair que les couples ont une portée symbolique sociale - religieuse si l'on est croyant. C'est tout simplement la manière dont la vie devient visible, dont les valeurs s'incarnent, etc. Mais il serait dommageable de refuser ce que cette symbolique dit (du couple, de l'amour, des liens humains, etc.) sous prétexte qu'elle n'est pas la symbolique majoritaire dans une société donnée.

---

<sup>22</sup> Cf. S. Amsler, *Le secret de nos origines*, Genève, Moulin, 1993, p. 49. Cf. aussi ce que Dieu fait pour les eunuques, interdits de temple, en Es 55, 1-5 en leur donnant un nom et une fécondité qui ne passe pas par des enfants.

L'accueil inconditionnel est inconséquent s'il segmente une personne entre sphère individuelle et sphère sociale. Cette segmentation théorique pourrait en fait masquer un manque d'accueil.

Si le rite lié au mariage et sa bénédiction entre dans la catégorie des rites de passage, nous pouvons aussi noter, avec l'anthropologie, que son objectif est de permettre à l'individu de (re)trouver sa place. En ce sens, les enjeux liés au rite entourant les personnes LGBT sont capitaux quant à la place qu'elles peuvent avoir dans la société humaine. La symbolique que ces rites développent sera significative dans le même sens.

*Il convient aussi d'ajouter que marquer une pleine reconnaissance des couples homosexuels ne signifie absolument pas ôter de la valeur aux couples hétérosexuels. Celle-ci leur est intrinsèque et est liée à la qualité de ce qu'ils vivent dans leur relation; elle n'est pas définie par leur rapport à un autre type de couple. Reconnaître les couples homosexuels n'a aucun rapport avec l'augmentation du nombre de divorces chez les hétérosexuels, de même qu'accueillir une personne LGBT ne va pas induire un massif changement d'orientation sexuelle ou d'identité de genre chez les hommes et les femmes. Au maximum - et c'est heureux! - cela permettra à ce qui est là de se dire et de se vivre plus paisiblement. Mais cela ne provoquera rien d'autre. La famille traditionnelle n'est pas mise en danger. Au contraire, il y a enrichissement dans la manière de découvrir que l'humanité vit de plusieurs modèles possibles et qu'ils peuvent coexister.*

L'institution du mariage a varié au cours des siècles. Elle est quasi inexistante dans la Bible et était de toute manière très différente alors de ce que nous connaissons aujourd'hui. Mais fondamentalement, elle demeure un lieu social capital dans ce qu'elle dit non seulement de la protection offerte aux partenaires, mais aussi de l'organisation symbolique de la dite société. En ce sens, le rite religieux qui vient déployer l'institution du mariage spirituellement raconte les valeurs de la religion, son anthropologie et sa manière d'être au monde. Le fait qu'un couple homosexuel puisse se partenariatier et que ce partenariat puisse être reconnu par l'Eglise au travers d'un acte liturgique dit quelque chose d'essentiel dans sa manière de vivre l'Évangile.

## 4. Autour de l'homosexualité

### 4.1 L'autre est mystère

Peut-être est-il important de rappeler en ouverture de cette section un principe fondamental qui guide notre approche. L'autre, c'est-à-dire celui qui n'est pas moi, est souvent approché en termes de savoir, de connaissance, de pouvoir. La capacité à catégoriser, à classer, à ranger dans des cases est intimement liée au fait de «prendre le pouvoir sur». Le livre de la Genèse, déjà, l'évoque en offrant à l'humain la capacité de nommer les animaux. Pour ce qui concerne les personnes LGBT en particulier, nombreux sont celles et ceux parmi les hétérosexuels qui les rangent dans des casiers étanches et bien fermés sur lesquels pourrait figurer l'étiquette «jugement». Or, il est essentiel de sortir de la tentation de la maîtrise sur l'autre et de l'enfermer dans des représentations pour s'ouvrir à la surprise et à la découverte, au mystère d'un autre finalement toujours insaisissable.

- Théologiquement, cela correspond à l'approche du Dieu mystère, échappant à nos concepts et ne se réduisant pas à nos idées aussi brillantes soient-elles. C'est le Dieu de la théologie apophatique, de la mystique, qui dans l'histoire a toujours côtoyé le Dieu de la révélation, comme un correctif nécessaire et une mise en garde bienvenue.<sup>23</sup>

*«Parler sur» les personnes LGBT, sur les couples homosexuels, c'est trop souvent se prémunir d'y aller voir vraiment, de se donner les chances de la rencontre authentique et des yeux qui s'ouvrent*

---

<sup>23</sup> Cf. Richard Kearney, *Dieu est mort, vive Dieu. Une nouvelle idée du sacré pour le IIIe millénaire: l'anathémisme*, Nil, 2011. Cet auteur développe de très intéressantes perspectives articulantes, dans une démarche herméneutique, apophatique et prophétique en développant notamment le concept d'hospitalité.

*pour lire la réalité autrement. Il nous paraît par conséquent précieux de demeurer humble face à l'autre quel qu'il soit - de même sans doute que face à la propre compréhension que l'on peut avoir de soi - pour sortir des jugements et des catégories et entrer dans l'étonnement (point de départ de la philosophie) et de l'émerveillement (point de départ de la louange) qui peuvent être suscitées par la rencontre - en l'occurrence, de personnes LGBT.*

De plus, il peut être utile de rappeler que les personnes LGBT ne sont pas les autres de l'Église: ils en sont parfois membres, chrétiens croyants et/ou pratiquants. Ils sont présents et actifs dans les communautés chrétiennes.

## 4.2 L'homosexualité: qu'est-ce que c'est?

Qu'est-ce que l'homosexualité? Voici quelques définitions afin d'éclairer cette question<sup>24</sup>.

- Tout d'abord, on parle d'orientation sexuelle pour définir «l'attraction sexuelle ou affective d'une personne, que ce soit envers des personnes du même sexe ou du sexe opposé. Les jeunes ont une orientation sexuelle même s'ils ne sont pas sexuellement actifs. (...) Les personnes qui surtout sont attirées par les personnes du sexe opposé sont hétérosexuelles, celles qui surtout sont attirées par les personnes du même sexe sont homosexuelles (gais ou lesbiennes) et celles qui sont attirées par des personnes des deux sexes sont bisexuelles.» Il est capital de noter dans cette définition la présence de l'adverbe «surtout». Il signifie bien que, loin d'être deux orientations étanches et bien distinctes, l'homosexualité et l'hétérosexualité se situent dans un continuum de l'un à l'autre. La vision dualiste «hétéro-homo sexuelle» est profondément remise en cause par certaines recherches actuelles. L'intérêt de ces approches est de sortir d'une vision simplificatrice qui ne rend pas compte de la réalité vécue par les personnes et sert trop souvent à les juger davantage qu'à les comprendre.
- Toute société humaine a connu des formes d'amour entre personnes du même sexe. Si le terme «homosexualité» est récent (XIXe siècle), ce qu'il désigne existe depuis toujours. Tour à tour considérée comme péché, crime ou maladie, l'homosexualité est aujourd'hui vue différemment.
- « L'association américaine des psychologues publie des documents visant à clarifier ses positions par rapport au thème de l'orientation sexuelle et de l'homosexualité. En dehors du rejet catégorique de toute pathologisation de l'homosexualité, ces documents relèvent le fait que ce concept ne recouvre pas que des comportements sexuels, mais qu'il intègre également des dimensions comme une affection non sexuelle entre partenaires, un partage de buts et de valeurs communs, un soutien mutuel, et un engagement dans la durée. L'association précise que la plupart des personnes concernées n'ont jamais eu le sentiment d'avoir choisi leur orientation sexuelle. Elle relève également l'importance cruciale du support précoce que les jeunes doivent pouvoir recevoir auprès de leurs proches et de leur environnement scolaire pour préserver leur équilibre et leur santé en harmonie avec leur orientation sexuelle. L'association relève que les stéréotypes toxiques au sujet des personnes LGBT ont persisté en dépit des études scientifiques qui ont réussi à démontrer leur caractère infondé. Un de ces stéréotypes fréquent est que les relations de couple gais ou lesbiennes sont dysfonctionnelles et malheureuses. Des études ont pourtant démontré que les couples hétérosexuels et homosexuels étaient tout à fait comparables de ce point de vue. De même une proportion de couples homosexuels comparable à celle observée chez les hétérosexuels s'inscrivent dans la durée, en dépit d'un soutien et d'une reconnaissance sociale nettement moindres. L'association des psychiatres américains fait des constats similaires en soulignant notamment que la majorité des professionnels de la santé mentale considèrent que l'orientation sexuelle est

---

<sup>24</sup> Ce passage est tiré de la récente thèse de doctorat en psychologie de J.-M. Pugnère «Orientation sexuelle: facteur de suicide et de conduites à risque chez les adolescent-e-s et les jeunes adultes? L'influence de l'homophobie et de la victimisation homophobe en milieu scolaire», Toulouse, 2011.

déterminée très tôt dans la vie, et peut-être même avant la naissance, et que, par conséquent, elle n'est pas le fruit d'un choix délibéré. Aucun style ou configuration particulière d'éducation parentale n'a pu être mis en lien avec une probabilité accrue d'avoir des enfants homosexuels.»<sup>25</sup>

*La thèse de doctorat de J.-M. Pugnière montre très bien les évolutions de la pensée à ce titre, et ce y compris dans le monde de la psychanalyse - souvent cité de manière lacunaire ou réductrice, notamment dans les milieux ecclésiaux.*

- Est-il utile de relever une confusion fréquente et très malheureuse qui associe homosexualité avec pédérastie ou pédophilie? Il est clair qu'il n'y a pas de liens directs entre l'une et l'autre. Il est capital de ne pas mélanger les choses en faisant des procès d'intention. Rappelons à ce propos que la grande majorité des personnes pédophiles est hétérosexuelle.

### 4.3 L'homosexualité: d'où vient-elle?

Actuellement, il n'existe pas de consensus sur la question de savoir où se situe l'origine de l'orientation sexuelle. L'opposition inné/acquis est même en train d'être dépassée par le développement des neurosciences et le concept de plasticité du cerveau. Aucune théorie n'a pu s'imposer jusqu'ici. Par contre, il y a un large accord pour reconnaître que l'orientation sexuelle n'est pas l'objet d'un choix délibéré.

La communauté scientifique tend à penser la question de l'identité sexuelle en la déclinant en cinq dimensions<sup>26</sup>: chromosomique, anatomique, hormonale, sociale et psychologique. Pour chacune de ces dimensions, les descriptions sont diverses, complexes, et ne sauraient se réduire à une dichotomie telle que celles à laquelle nous sommes habitués. Ces découvertes scientifiques nous invitent à repenser les notions de «nature» et les différentes évidences qui nous servaient de références, peut-être un peu de la même manière que l'Eglise a dû repenser sa conception de l'astronomie (et de la cosmogonie) lorsque fut faite la découverte que la terre est ronde et qu'elle tourne autour du soleil.

### 4.4 La variété des orientations sexuelles pensée théologiquement

Pour le sujet qui nous occupe, il nous paraît important de retenir ceci: la grande variété possible des orientations sexuelles, une variété qui fait partie intégrante de notre humanité; l'impossibilité actuelle d'expliquer scientifiquement la genèse de l'orientation sexuelle; le fait que l'orientation sexuelle n'est pas l'objet d'un choix délibéré de la part des personnes.

*De même, le débat pourrait être élargi encore davantage si nous prenions en compte l'immense diversité existant dans les manières d'aimer, de mettre en actes, en paroles, en désirs, l'attirance, le sentiment amoureux. Et enfin, il est utile de rappeler tout ce qui a trait au transgenre, soit aux personnes qui vivent souvent depuis leur plus jeune âge (dès cinq ans) un décalage entre leur sexe anatomique et leur identité sexuelle (ou sentiment d'appartenance à un genre). Mais nous sortirions ici des limites de ce rapport.*

Théologiquement, ces quelques considérations nous invitent à avancer les propos suivants<sup>27</sup>:

- «Ni l'hétérosexualité, ni l'homosexualité, ni la bisexualité ni ce qui a trait au transgenre n'est une maladie en soi. Bien au contraire: l'identité sexuelle humaine est riche et variée; la sexualité est non seulement agréable (en principe!) mais aussi bonne et possède une dimension créative qui

---

<sup>25</sup> Extrait du rapport du groupe santé PREOS 2011.

<sup>26</sup> Cf. p. ex. J.-F. Dortier, «Nos cinq sexes», *Sciences humaines* (mars 2012)

<sup>27</sup> Extrait du rapport du groupe Religions de PREOS 2011.

est propre à l'humain. La manière de la vivre peut être problématique dans le sens où elle ferait du mal à l'une ou l'autre personne, mais l'identité sexuelle humaine s'exprime dans une grande variété, voire au sein de frontières floues et changeantes. Savoir ce qui est de l'inné et ce qui est de l'acquis en matière d'identité sexuelle est un débat encore totalement ouvert, mais n'a pas d'incidence sur l'appréciation de cette diversité. Tous, nous sommes créatures de Dieu, en nous tous il a déposé son image!

- De la même façon, l'orientation sexuelle atypique n'est pas en soi un péché, de même que le fait de vivre concrètement sa sexualité (la pratiquer). La dimension du péché que signifie la coupure d'avec Dieu n'est pas liée à la sexualité comme telle mais au mal ou à la violence que l'on pourrait subir ou faire subir dans ce cadre. Il en va de même pour la dimension du péché que signifie le fait de manquer la cible, sa vocation humaine, etc. On peut être hétéro et pécher dans sa manière de vivre sa sexualité, et on peut être homo ou bi et ne pas pécher dans sa manière de la vivre. Cela nous pousse à repenser ensemble hétérosexualité et homosexualité non comme des évidences, mais dans ce qu'elles comportent, l'une et l'autre, de construction culturelle. Le christianisme entre en dialogue avec les cultures humaines d'une part, et s'est construit dans des cadres culturels d'autre part. Il serait dommage que le deuxième aspect occulte le premier comme c'est très souvent le cas aujourd'hui.
- Dieu aime les humains dans toute leur diversité et entre en relation avec eux de multiples manières et avec de multiples langages (cf. le don de la Pentecôte). Son amour ne dépend aucunement de notre identité sexuelle.»
- Hétérosexualité et nature (de même que famille et nature) ont souvent été associés de manière très forte, à partir d'une certaine lecture de Gn 1-3 notamment. Or, il est capital de réfléchir à nouveau frais sur ces «évidences»: en quoi l'hétérosexualité serait plus naturelle que l'homosexualité? En quoi une institution comme le mariage peut-elle être naturelle (si elle est institution, elle est de l'ordre du social, pas de la nature)?<sup>28</sup> Théologiquement, cette manière de rendre «naturels» des éléments de la vie sociale, de l'ordre social ou des comportements humains et de les rendre ainsi «intouchables» et indiscutables nous paraît mériter d'être questionnée. Particulièrement lorsque cela aboutit à des comportements discriminants, c'est à dire à des comportements qui vont à l'encontre de bon nombre de recommandations bibliques.

#### 4.5 Homosexualité et souffrance

La question de la souffrance que peuvent vivre certaines personnes LGBT préoccupe beaucoup certains chrétiens cherchant à vivre un Evangile qui lutte contre la souffrance et promeut la Vie. La souffrance des personnes LGBT est principalement, à notre sens, causée par une homophobie sociale et intériorisée<sup>29</sup>. Autrement dit, elle est causée par le rejet explicite ou implicite, par la société (et aussi les Eglises), de leur identité. A cela peuvent se greffer bon nombre d'autres problématiques, mais au vu de ce que nous avons développé jusqu'ici, l'apaisement de la souffrance est à chercher dans un changement des attitudes que la majorité a envers la minorité, et aucunement dans une hypothétique guérison de la minorité.

L'homosexualité n'est pas choisie. Elle n'est pas explicable de manière simple (p.ex. en la réduisant à un dysfonctionnement de la relation entre le sujet et le parent du même sexe) et la tendance dominante actuelle au niveau des sciences psychologiques et psychiatriques est de la considérer comme une variante de la sexualité humaine. A priori, elle n'a pas à être guérie, mais plutôt accompagnée dans le sens d'une acceptation de celle-ci, et dans un travail de prévention de l'homophobie au niveau de la société entière.

<sup>28</sup> Cf. les réflexions d'E. Fassin in: *Le courrier* du 14 mai 2012, p. 12.

<sup>29</sup> Par homophobie sociale, nous entendons l'exclusion de la part de la société; par homophobie intériorisée, nous entendons l'intégration de ce discours par les personnes LGBT qui le reprennent alors à leur compte depuis l'enfance. Cela peut entraîner baisse de l'estime de soi, rejet de soi-même, dépression...

## 5. Autour de la Bible

### 5.1 Bible et herméneutique

La Bible étant au coeur de la tradition réformée, il est utile de dire quelques mots sur les textes bibliques qui parlent de l'homosexualité, mais aussi de rappeler quelques principes liés à l'interprétation des textes<sup>30</sup>.

- La Bible a été écrite par des humains qui vivaient une réalité particulière : celle de leur vie et société, de leur contexte, de leur environnement. Les mots qu'ils utilisaient étaient le reflet de cette réalité. Tenter de retrouver ce que pouvaient signifier les mots de la Bible pour celles et ceux qui les ont écrits, c'est une manière pour nous d'être fidèles à la Bible et de la respecter infiniment.
- «Pour les chrétiens, la Parole de Dieu se donne à connaître dans la Bible. Cependant, la Bible n'a pas été écrite par Dieu ni dictée mot à mot par lui. Elle est le fruit d'un long processus de maturation qu'ont mené les croyants dans leur relation à Dieu et qui, au fil du temps, a été reconnu par d'autres comme valable, inspiré et inspirant. La Parole de Dieu se donne à connaître dans les mots de la Bible, mais sans se confondre avec eux.

*Traditionnellement, les chrétiens parlent de la distinction entre la lettre et l'Esprit, et reconnaissent qu'un même texte peut parler très différemment en fonction des personnes et des contextes (géographiques, culturels, historiques, etc.). Pour le dire autrement, la Bible est paroles d'hommes et de femmes, dans un contexte donné, qui relatent leur expérience de Dieu. C'est parce que ces récits font suffisamment sens pour une communauté large et sur un long terme qu'ils ont acquis une valeur canonique et un statut à part : celui de dire Dieu aux humains en vérité.*

- On ne peut pas ne pas interpréter, lorsque l'on fait acte de lecture. Le choix d'un texte plutôt qu'un autre est déjà interprétation ; la traduction aussi ; de même le sens que prend un texte pour une personne ou une communauté ne peut naître sans activer en la personne ou la communauté son rapport au monde, son expérience de la vie, son passé et son avenir, bref : tout ce qui donne corps à son existence. Un même mot signifiera des réalités bien différentes en fonction de celui qui le lit et de ce qu'il signifiera pour lui (p.ex. dire le mot « père » n'est pas la même chose pour quelqu'un qui aura connu un père aimant et présent que pour quelqu'un qui aura été battu par son père ou ne l'aura pas connu).» Il suffit de rappeler certains textes de l'AT (Lv 19, 19 ou 24, 10-16 etc.) difficilement applicables à la lettre aujourd'hui pour en prendre conscience.
- «L'utilisation de textes bibliques, qu'on met en rapport avec la question de l'homosexualité, se fait en règle générale d'une manière quasi-fundamentaliste. On considère la Bible comme un livre de recettes morales qu'il suffit d'appliquer même si deux ou trois millénaires nous séparent de ces textes. Or, un tel recours à la Bible est impossible et incohérent à la fois ; il est souvent teinté d'anachronisme et relève parfois aussi d'une mauvaise exégèse des textes. C'est Augustin qui va, au IVème siècle, considérer les rapports entre personnes du même sexe comme contre nature et les condamner. Théodose, à la fin du IVème siècle, les conduira au bûcher.»

---

<sup>30</sup> Pour ce chapitre, nous reprenons en grande partie les travaux du groupe Religions de PREOS 2011, et citons en très grande partie (ce qui est entre guillemets) le rapport élaboré par le prof. Th. Römer et le pasteur N. Charrière.

## 5.2 Les contextes bibliques

«Quelques mots du contexte. Tout d'abord, le terme même d'homosexualité est une invention moderne datant du XIX<sup>ème</sup> siècle, pour lequel ni l'hébreu biblique ni le grec du Nouveau Testament ne connaissent d'équivalent. Lorsque certaines traductions bibliques utilisent, pour certains passages, le terme d'homosexuel, il s'agit d'un anachronisme dangereux.

*La conception de la sexualité des auteurs bibliques et, comme d'une manière générale, celle qui prévaut dans le Proche-Orient ancien, est très différente de la nôtre. Pour eux, la sexualité est l'expression même de l'ordre social à l'intérieur duquel les rôles des hommes et des femmes sont clairement distingués. Il faut se souvenir que le mariage, par exemple, est une obligation et a davantage à voir avec une transaction commerciale qu'avec l'amour. La sexualité est d'abord, pour l'ancien Proche-Orient, une question de rôle et de genre. L'homme est actif et dominant, la femme est passive et soumise ; le rapport sexuel doit donc refléter cet ordre des choses. C'est pourquoi, il est inconcevable d'imaginer un rapport sexuel entre deux hommes ou deux femmes de position sociale égale, car cela signifierait qu'un des deux partenaires assume un rôle qui n'est pas le sien. Par contre, on atteste de nombreux viols homosexuels : le problème n'était pas le même, étant donné que la domination était respectée et qu'il n'y avait pas d'égalité. De même, un homme libre pouvait avoir des relations homosexuelles dans lesquelles il jouait un rôle actif avec un esclave, sans courir le risque de voir son honneur et sa dignité de mâle remis en question.*

Le couple est envisagé de différentes manières dans la Bible, en particulier dans l'Ancien Testament (cf. supra). Un courant met l'accent sur la procréation (Gn 1) ; un autre courant met l'accent sur l'amour et l'érotisme sans forcément le lier au mariage et à la procréation (Ct).

*Il faut aussi ajouter que la Bible mentionne très peu ces problématiques-là, comparé à la question du rejet (non-accueil), du manque d'amour, du jugement (qui n'appartient qu'à Dieu et pas aux humains), du pardon et du péché généralisé, par exemple. Clairement, dans l'Ancien Testament, l'Exode/Exil joue un rôle central, l'accent thématique étant mis sur le passage de l'esclavage à la liberté. Dans le Nouveau Testament, c'est la mort/Résurrection qui domine au niveau thématique, c'est à dire le passage de l'aliénation à la vraie vie.»*

Arrêtons-nous sur quelques textes souvent invoqués pour juger les personnes homosexuelles afin d'y voir plus clair, tout en étant conscients qu'il s'agit d'une lecture particulière se proposant au concert des autres lectures. Néanmoins, il nous a semblé que cette lecture était fondée et avait le droit d'être entendue<sup>31</sup>.

## 5.3 Quelques textes bibliques...

### a) Lévitique 20, 13

«Quand un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ce qu'ils ont fait tous les deux est une abomination ; ils seront mis à mort, leur sang retombe sur eux. (cf. aussi Lv 18, 22)»

Ce texte proscrit l'acte sexuel entre deux hommes dont l'un assume le rôle passif qui « normalement » échoit à la femme. Ce qui est fustigé dans ces deux textes, c'est la transgression des rôles. D'ailleurs, Lv 18 (sans doute plus ancien) ne punit que le partenaire actif. Il devient donc visible que c'est là que se joue l'enjeu, ou que cela sous-entend l'interdiction d'un viol. Les actes sexuels qui introduisent une mise en question de la cohérence familiale, de l'ordre clanique ou encore de l'organisation de la société sont jugés inacceptables.

Pour le milieu sacerdotal qui a produit le Lévitique, la sexualité ne devient légitime que dans le cadre de la procréation.

---

<sup>31</sup> Pour celles et ceux qui souhaitent approfondir ces questions bibliques, nous vous renvoyons aux travaux cités en note des deux rapports constituant ce dossier.

Lv 18 et 20 ne se focalisent pas sur des rapports homosexuels. Toute relation qui, selon les auteurs, aurait été empruntée aux sociétés voisines, se trouve condamnée : la zoophilie, l'inceste, l'adultère, la prostitution sacrée ou les relations sexuelles avec une femme pendant ses menstruations.

Les milieux qui citent les textes du Lévitique pour condamner l'homosexualité oublient souvent l'immense anachronisme qu'ils commettent en reprenant un texte provenant d'une civilisation qui accepte l'esclavage et qui ne connaît pas d'égalité entre les hommes et les femmes. Il y a donc un rejet de ce qui pourrait remettre en cause l'organisation sociale d'alors ainsi qu'une méfiance des sociétés voisines.

Plus positivement, ces textes du Lévitique montrent à quel point un enracinement social a du poids et combien il est nécessaire de réfléchir à ce qui peut augmenter la cohésion du groupe ainsi que la qualité de la vie en son sein. De tels textes sont une invitation à réfléchir aujourd'hui à notre vivre ensemble afin de travailler la communauté sociale à davantage d'unité dans le respect.

### **b) Genèse 19**

L'histoire de la destruction de Sodome et de Gomorrhe (Gn 19), qui est à l'origine du terme de « sodomie », a souvent été comprise comme un récit de châtement divin s'abattant sur les habitants de Sodome à cause de leurs tendances homosexuelles. Mais ce qui est visé par l'auteur, comme d'ailleurs encore par Jésus (voir Luc 10,10-12), c'est le non-respect de l'hospitalité ainsi que la tentative de violer les hôtes : pour preuve, le fait que tous les habitants de Sodome participent à l'agression (et non seulement les hommes) ; d'autre part, si le verbe « connaître » peut avoir une connotation sexuelle, il ne l'a pas nécessairement. Loth a pu se méprendre sur la chose.

Dans l'AT lui-même, le péché de Sodome n'est pas assimilé à l'homosexualité, mais au refus de l'hospitalité et de l'accueil, qui sont considérés comme des valeurs essentielles à cette époque et qui, par conséquent, sont bafoués par les habitants de Sodome.

L'origine de la lecture de l'histoire de Sodome comme condamnant l'homosexualité en général se situe sans doute dans la rencontre du judaïsme avec la culture grecque, aux alentours du troisième siècle avant notre ère. À cette époque, les Juifs furent confrontés à la pédérastie grecque et à la nudité masculine lors des compétitions sportives. Il est fort possible qu'à ce moment-là, on se soit mis à voir dans la ville de Sodome le symbole de la civilisation grecque que le judaïsme « orthodoxe » avait du mal à accepter. Cette relecture se trouve à l'origine de l'utilisation homophobe de Gn 19 dans de nombreux traités dogmatiques et juridiques.

Gn 19 lu aujourd'hui nous interroge donc sur la qualité de l'accueil offert à ceux ou celles qui nous sont étrangers... et nous invite à ne pas refaire l'erreur de Sodome en rejetant et abusant avec violence cet autre qui vient nous interpeller.

### **c) 2 Samuel 1, 26 (plus largement 1 S 13 à 2 S 1)**

*«Que de peine j'ai pour toi, Jonathan mon frère, je t'aimais tant !»*

*«Or, dès que David eut fini de parler à Saül, Jonathan s'attacha à David et l'aima comme lui-même (1 S 18, 1) Saül parla à son fils Jonathan et à tous ses serviteurs de son projet de faire mourir David. Or, Jonathan, fils de Saül, désira (khaphets) David » (1 S 19,1)»*

Peut-on, à l'opposé de Gn 19, lire l'histoire de l'amitié intense entre David et Jonathan, qui est relatée dans le premier livre de Samuel, comme une légitimation des couples homosexuels ? Cela

serait également anachronique, puisque les deux amis ont des femmes et sont pères de famille. Néanmoins, le récit biblique contient plusieurs scènes qui semblent dépeindre cette amitié avec un certain érotisme, comme c'est d'ailleurs le cas pour l'épopée de Gilgamesh, qui relate une relation érotique entre deux héros et que l'auteur de l'histoire de David et Jonathan connaissait certainement. L'érotisme dans la relation entre David et Jonathan, souvent nié par les exégètes, mais mis en scène par les romanciers et les peintres, apparaît dans les baisers et les embrassades qu'échangent les amis ainsi que dans la lamentation de David sur son ami tombé à la bataille (2 S 1,26). Le narrateur ne semble pas s'offusquer de la composante érotique de cette relation qui vise peut-être à faire de David l'égal du grand roi Gilgamesh.

#### **d) Romains 1, 26-27**

*«C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions avilissantes : leurs femmes ont échangé les rapports naturels pour des rapports contre nature ; les hommes de même, abandonnant les rapports naturels avec la femme se sont enflammés de désir les uns pour les autres, commettant l'infamie d'homme à homme et recevant en leur personne le juste salaire de leur égarement.»*

Comme la Bible hébraïque, le Nouveau Testament ne parle pas de l'homosexualité telle qu'on la conçoit aujourd'hui. Le fameux passage de l'épître aux Romains (1, 26-27) s'explique de la même manière que la condamnation de rapports sexuels entre deux hommes dans le Lévitique. La problématique de Paul est bien l'ordre social - donc l'ordre social de son époque. Lorsqu'on inscrit Rm 1,26-27 dans le cadre général de l'argumentation de Paul, les rapports homosexuels apparaissent comme un exemple parmi de nombreux autres pour ce que Paul considère comme le désordre du monde. Il utilise cette image parmi d'autres pour illustrer combien les humains ont besoin du pardon de Dieu: non pas certains seulement, mais tous. Paul veut montrer que devant Dieu tous les hommes sont égaux : tous pécheurs, mais tous gratuitement justifiés par Dieu en Jésus-Christ. Pour ce faire, il utilise les catégories de son temps (cf. aussi le v. 23, de même les vv. 29-31 qui montrent bien que la question ne saurait se réduire au débat «homosexuel» ou non) et dresse une liste destinée à montrer que tous nous sommes face à la colère de Dieu parce que nous retenons la vérité de sa présence (v. 18) dans le monde et dans notre vie.

L'emphase de ces versets (emphase typiquement orientale de cette époque) est liée au fait que, par conséquent, nous avons tous besoin du pardon de Dieu, donné gratuitement et indépendamment de nos actes ou pensées. D'ailleurs, même les juges sont accusés d'être pareils à ceux qu'ils jugent (Rm 2, 1). Paul n'est pas en débat ici avec la question moderne de l'homosexualité comme telle, mais il utilise les catégories du désordre social de son époque pour illustrer le besoin du pardon et de la présence de Dieu.»

Le désordre du monde réside dans une posture faussée à l'égard de Dieu: la créature oublie qui est le Créateur; l'idolâtrie en est le signe visible (v. 23). Cependant, il n'est pas fait mention de projet créateur de Dieu qui serait le couple hétérosexuel. La problématique ici n'est pas celle de légitimer ou non une forme de couples par une référence à la Création: elle est plutôt de montrer combien les humains sont tous pécheurs et que tous ont un rapport distordu à Dieu.

#### **e) 1 Corinthiens 6, 9-10**

*«Ne savez-vous donc pas que les injustes n'hériteront pas du Royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas! Ni les débauchés, ni les idolâtres, ni les efféminés, ni les pédérastes, ni les voleurs, ni les accapareurs, ni les ivrognes, ni les calomniateurs, ni les filous n'hériteront du Royaume de Dieu.»*

Ce texte, comme celui de Rm, appartient au genre littéraire très en vogue à cette époque du «catalogue de mauvais comportements»<sup>32</sup>. Ils fonctionnent comme un résumé général de règles de comportements. On peut d'ailleurs remarquer que la liste balaie très large: peu de gens peuvent prétendre échapper à la calomnie (pratiquée parfois contre les homosexuels!); et qui, aujourd'hui dans notre société, oserait prétendre ne pas voler ni accaparer (cf. notre société de consommation et nos échanges commerciaux)? Le contexte n'est donc pas particulièrement connoté sexuellement.

Dans ce passage, deux termes grecs sont liés à l'homosexualité: «efféminés» (malakos) et «pédéastes» (arsenikoitai). La signification du premier terme (doux, précieux en parlant d'un objet; par analogie, un comportement ou une attitude) demeure peu connue, car il est très peu utilisé en ce qui concerne la description de rapports homosexuels. De plus, il semble que le fait d'être efféminé n'était pas couramment associé à l'homosexualité dans la culture hébraïque. Ce terme peut donc désigner une attitude «molle», sans connotation sexuelle.

La signification du second terme est aussi difficile à établir. Il n'est utilisé que très rarement dans le grec de cette époque (seulement dans ce passage et dans 1 Tm 1, 10). Il vient étymologiquement de deux mots signifiant «mâle» et «lit/couche». La connotation est donc bien sexuelle. Le dictionnaire traduit par «homme de moeurs contre nature». Cela n'implique pas nécessairement l'homosexualité ni la pédéastie (d'ailleurs bien différents), mais peut désigner tout comportement sexuel jugé inacceptable.

Encore une fois, il est important de souligner le fait que Paul utilise de telles listes pour dénoncer des désordres dans les communautés chrétiennes qui, à ses yeux, ne prennent pas encore au sérieux le message chrétien. Pour Paul, le Royaume était proche: c'est la raison pour laquelle il n'a pas pris la peine d'abolir l'institution de l'esclavage, et aussi pourquoi il recommande davantage de ne pas se marier que de le faire. Le monde ancien va disparaître, Paul ne se soucie donc pas de fonder une nouvelle éthique chrétienne. Il met, au contraire, en garde contre tout ce qui nous attache à ce monde finissant. Ce n'est que plus tard, devant le «retard» de la parousie, que l'Eglise va s'institutionnaliser et ainsi se doter de règles et principes éthiques.

### **f) Genèse 2-3**

Ce passage de la Genèse est régulièrement invoqué pour dénoncer les relations homosexuelles comme contre-nature: Dieu a créé le couple hétérosexuel et ce couple fait partie de son «plan» pour l'humanité.

Il serait trop long de faire une exégèse détaillée de ce passage ici. Qu'il nous suffise de faire quelques remarques.

Comme le rappelle le théologien J.-P. Guisan: «La Bible en général et Jésus en particulier mentionnent sans état d'âme la réalité de l'esclavage. L'absence d'un discours sur l'abolition devrait par conséquent justifier son maintien. L'absence d'une mention de la bénédiction entre deux êtres du même sexe impliquerait-elle par conséquent qu'on ne peut pas invoquer la bénédiction de Dieu dans le même cadre qu'on le fait pour un couple hétérosexuel ? Pour ne prendre que le premier chapitre de la Genèse : Dieu bénit l'union de l'homme et la femme en tant qu'ils vont réaliser le plan créateur qui est de peupler la terre. Qu'en est-il de la bénédiction du mariage entre un homme et une femme dont on sait déjà que l'un des deux est stérile ?»

Il est donc problématique de prétendre que Gn 2-3 fonctionne comme une norme doctrinale qui décrirait le destin de chaque être humain. Non seulement, cela exclurait les célibataires, mais bien plus cela transformerait un texte qui est d'abord une narration visant à donner sens au couple

---

<sup>32</sup> Pour ce passage, nous reprenons Th. Römer et L. Bonjour, *L'homosexualité dans le Proche-Orient ancien et la Bible*, Genève, Labor et Fides, 2005, p. 107ss.

homme-femme en dogme normatif. Ce texte a un caractère étiologique, en ce qu'il cherche à répondre à la question de l'attrait puissant et primordial des sexes opposés. Il y répond en rappelant l'unité fondamentale première («tiré du côté de l'homme») et qui peut être retrouvée («ne feront qu'une seule chair»). Ce passage de Gn ne cherche pas à décrire l'ensemble de l'expérience humaine en terme d'orientation sexuelle et de désir, mais évoque le couple hétérosexuel pour répondre à la question de cette attirance.

De même, si nous lisons Gn 2-3 jusqu'au bout, nous parvenons à une mise en garde qui demeure précieuse: manger du fruit de la connaissance du bien et du mal, c'est outrepasser la limite que Dieu donne à l'humain. Il pourrait être utile de rappeler un tel dénouement face à tous les jugements que nous faisons peser sur les épaules des humains en prétendant à une telle connaissance<sup>33</sup>.

Il est un autre argument souvent avancé sur la base de Gn 2: la question de l'altérité. Dieu crée l'homme et la femme comme différents, et cette différence sexuelle est capitale dans le couple.

Mais n'est-il pas délicat de s'appuyer sur ce texte pour justifier l'altérité au sein du couple à un niveau sexuel? Comme le montre très bien le pasteur Lavignotte<sup>34</sup>, ce passage de la Genèse insiste davantage sur la proximité homme-femme que sur leur différence («os de mes os, chair de ma chair» ou «tous deux ne feront plus qu'un»), alors que c'est la différence entre homme et animaux qui est plus apparente. Lavignotte débusque un autre type d'altérité mis en évidence dans ce texte: celui du petit peuple hébreux en regard des autres mythes de création avoisinants; ce peuple doit se différencier des autres peuples et des mythes qui l'ont nourri. Et par conséquent, n'est-il pas invitation à questionner nos propres mythes actuels (autour de la famille, du couple, du mariage, de la réussite, de la consommation, etc.)?

Cela étant dit, nous ne remettons pas en question l'importance de l'altérité dans le couple, et il est évident que l'altérité sexuelle anatomique est une composante de la différence.

Toutefois, la dimension de l'altérité peut tout à fait être présente dans une relation homosexuelle, de même que le déni de l'altérité peut tout à fait être présent dans une relation hétérosexuelle. «La différence de l'autre ne se réduit pas à son sexe, elle est à chercher dans tout ce qui fait qu'il est qui il est. Cette différence peut toujours être source d'incompréhension, de peur voire de conflit ou de rejet. Mais l'amour du prochain ne saurait se résoudre à l'amour de celui que l'on aime déjà: «aimez vos ennemis», disait Jésus, comme une invitation à aller découvrir la richesse de l'autre différent. L'altérité est une donnée fondamentale de toute rencontre humaine, que ce soit avec un homme ou avec une femme. Le livre de Ruth, qui raconte un lien très fort entre deux femmes («Où tu iras, j'irai»), illustre bien une relation exemplaire forte entre deux personnes du même sexe et pourtant dans un respect de leur altérité.»<sup>35</sup> L'altérité ne se réduit pas à la différence des sexes, loin de là.

---

<sup>33</sup> La pasteur Florence Clerc-Aegerter, lors d'une discussion, mentionnait ceci: « En Gn 1, les humains sont-ils bénis parce qu'ils sont mâles et femelles ou parce qu'ils sont à l'image de Dieu? En Gn 2, Adam se réjouit-il de la venue d'Eve parce qu'elle est femme, ou parce qu'elle est son aide et son vis-à-vis (v.18), qu'elle est "comme lui", contrairement aux animaux ("L'os de mes os et la chair de ma chair", v.23)? Quant à Gn 3: ce texte nous montre que la différence sexuelle, physiologique, ne suffit pas à respecter l'altérité de son/sa partenaire, puisqu'elle devient un lieu de peur et de domination... elle n'est donc pas bonne (ni mauvaise d'ailleurs) en elle-même, ce n'est que dans la relation à l'autre qu'elle est qualifiée... Par conséquent, le respect de l'altérité se vit dans la qualité de la relation à l'autre et ne découle pas de la seule différenciation sexuelle.»

<sup>34</sup> In: <http://blog.lamaisonverte.org/post/2007/02/14/Genese-2-%3A-le-mariage-pour-les-couples-de-meme-chair>

<sup>35</sup> Rapport du groupe Religions de PREOS 2011

En ce qui concerne non seulement l'accueil respectueux des couples homosexuels mais aussi la possibilité de bénir de tels couples, l'Eglise fait elle-même un grand exercice d'altérité. Si elle est prompte à se méfier de la dictature du «même» et du repli sur l'identique qu'elle croit souvent discerner dans les couples homosexuels, elle doit elle aussi et premièrement voir la poutre qui est dans son oeil: à savoir son refus souvent peureux de s'ouvrir vraiment à l'autre, sa tendance à ne vivre que repliée sur elle-même dans une illusion d'unité qui ne serait que de l'identique. Le Christ nous ouvre à l'autre, y compris dans sa diversité de couple, de manière de vivre, de façon d'aimer. Et il invite l'Eglise à oser cette confrontation à l'altérité avant d'accuser les autres de ne pas la faire.

La manière dont la Bible parle de «l'homosexualité» doit être replacée dans ses contextes. Ce thème reste globalement marginal<sup>36</sup>, et il n'est pas possible de déduire de ces quelques textes des règles pour l'orientation sexuelle aujourd'hui. Il est clair que l'autorité de la Bible est première et n'est aucunement remise en question pour nous. Mais son interprétation demeure ouverte. Notons une chose encore: nous avons évoqué ici les textes souvent cités contre l'homosexualité. Ils sont en fait très peu nombreux. Bien plus nombreux sont ceux qui mettent en garde contre le jugement, le rejet, le fait de manquer l'accueil, etc. Nous aurions pu nommer bien des passages bibliques en ce sens, mais il nous a semblé que nous risquions de rallonger inutilement notre propos. Faut-il citer la Bible pour justifier nos positions, ou est-elle davantage l'occasion de se remettre en question, de se remettre en route?

## **6. Autour des questions d'oecuménisme et d'identité réformée**

### **6.1 Qu'en est-il du débat dans les autres Eglises?**

Il n'est pas possible de traiter la question soulevée par le présent rapport sans tenir compte des liens entre l'EERV et non seulement les autres Eglises réformées de Suisse mais aussi les autres confessions chrétiennes. En effet, la question d'un accompagnement liturgique des couples de même sexe fait débat au sein des Eglises et les positions peuvent être très tranchées dans leur diversité. Le sujet est sensible et provoque bien souvent des réactions très émotionnelles et radicales, d'un côté comme de l'autre. Il ne faut donc pas sous-estimer ce qu'une telle proposition peut susciter en terme de liens oecuméniques: à l'interne (nous pensons ici aux exemples d'Eglises qui ont vu certains de leurs fidèles réagir en les quittant) comme à l'externe (le dialogue oecuménique et les liens de communion).

Le lecteur trouvera en annexe à ce rapport une brève présentation de la position des autres Eglises en Suisse et dans le monde. Ce rapide tour d'horizon montre que la réflexion est vive et que les possibilités existent dans de nombreuses Eglises, particulièrement les réformées. Le chantier est largement ouvert dans plusieurs d'entre elles à l'heure où nous écrivons ces lignes. Toutefois, il faut noter que de vifs débats ont eu lieu pour chacune des ces Eglises, allant parfois jusqu'à des ruptures.

### **6.2 Comment penser l'unité dans le débat actuel?**

Il n'y a donc pas accord ni unanimité, y compris au sein des réformés. Cela signifie que nous devons nous confronter à la manière dont nous pondérons les trois éléments suivants dans l'EERV: quête de l'unité (consensus), action prophétique et identité, le tout guidé par notre volonté de demeurer fidèles à l'Evangile. En effet, l'oecuménisme n'est pas un mouvement qui fait tendre une Eglise vers une autre, mais un mouvement qui obtient la convergence en se mettant à la suite du Christ.

---

<sup>36</sup> Il est à noter que la Bible aborde très peu ce thème. Le Christ des Evangiles n'en parle d'ailleurs jamais.

La question de l'unité:

- à l'interne, il est indiscutable qu'une acceptation d'un acte liturgique pour couple de même sexe de la part de l'EERV suscitera de violentes réactions parmi certains fidèles. Il ne s'agit en aucun cas de le sous-estimer ni de le mépriser. C'est la raison pour laquelle l'EERV doit se doter de mesures d'accompagnement et d'information afin de permettre aux personnes les plus choquées d'être prises au sérieux, entendues et éventuellement d'avoir les moyens à disposition pour comprendre. De plus, aucun ministre ne doit être contraint de procéder à des telles démarches si elles vont à l'encontre de ce qu'il croit: il faut maintenir une possibilité de réserve s'il y a cas de conscience.<sup>37</sup> Il en va de même pour la paroisse qui accueillerait une telle démarche. A ce titre, nous préconisons que le Conseil Synodal établisse une liste des ministres disposés à célébrer un acte liturgique pour couple homosexuel, ainsi que des églises dans lesquelles ce serait possible.

*Dans le même sens, il est essentiel que la communauté soit partie prenante d'un tel acte liturgique: pour que la bénédiction ait un sens en Eglise, il est capital qu'elle soit portée par une communauté. Il ne faut donc pas négliger l'importance de celle-ci.*

- La question de l'unité se déploie aussi à l'externe, envers les autres Eglises avec qui l'EERV est en dialogue. Au vu de ce qui se joue ailleurs dans le monde jusqu'à aujourd'hui à ce sujet-là, il ne nous semble pas que le dialogue oecuménique ait été invalidé par les Eglises qui ont accepté un tel acte liturgique. De plus, si l'on prend la question sous l'autre angle, cet acte liturgique renforcerait notre communion avec les Eglises qui l'ont déjà accepté.

Le risque de trop majorer la question de l'unité est celui de devenir frileux ou tiède. Et de finalement diluer notre spécificité réformée sous prétexte que les autres identités en présence ne permettent pas à la nôtre de s'affirmer. Ce problème - récurrent - condamne parfois l'oecuménisme à se ranger sous la loi du plus fort, à savoir celui qui campe le plus fermement sur ses positions ou dispose des règles les plus contraignantes.

Il nous semble dommageable que l'EERV prenne cette option et finalement renonce à sa force prophétique - ce qui est toujours prendre un risque si l'on en croit le parcours des prophètes bibliques et même celui du Christ, crucifié parce qu'il n'a pas d'abord cherché le consensus et l'effacement devant les affirmations identitaires des autres. Car se taire ou attendre encore, c'est risquer un autre type de rupture: avec toutes les personnes - parfois silencieuses mais pourtant présentes! - qui comptent et espèrent une ouverture et des possibles à ce niveau-là, avec celles et ceux (nombreux) de nos concitoyens qui sont critiques envers l'Eglise parce qu'il leur semble qu'elle ne sait plus ni accueillir ni proclamer l'Evangile pour aujourd'hui. Et nous ajoutons qu'au-delà de nos discussions théologiques et ecclésiologiques, des personnes souffrent et demeureront dans une situation vécue comme profondément injuste si le statut quo était maintenu.

Nous pensons donc que l'EERV peut oser se profiler en faveur d'un acte liturgique pour les couples de même sexe. La clarté de sa position suscitera des débats avec d'autres Eglises, mais nous l'espérons sans rupture dans le dialogue. Elle renforcera sa communion avec les Eglises qui ont fait le même choix, et permettra aussi à celles qui sont encore en réflexion d'alimenter celle-ci. Auprès des habitants de ce canton, elle donnera un signal clair de son attachement à l'Evangile et de la manière dont elle le comprend, sans pour autant négliger ceux et celles de ses membres qui ne sont pas d'accord.

---

<sup>37</sup> Cette réserve est aussi valable - *mutatis mutandis* - en cas de refus d'un acte liturgique pour personnes de même sexe.

## 6.3 Faut-il attendre un plus grand consensus?

Un argument fréquent évoque les personnes qui ne sont pas prêtes à prendre une telle décision et invite l'Eglise à attendre encore avant de se décider: attendre que les esprits aient changé; attendre qu'un plus grand consensus soit fait; attendre que tous soient prêts à un tel changement. Cet argument est important, car il prend au sérieux la lente marche d'une communauté et le temps nécessaire à ce que les mentalités évoluent et à ce que le discernement se fasse.

Pourtant, c'est aujourd'hui et ici que la question se pose. Et si l'urgence n'apparaît pas clairement à celles et ceux pour qui une telle décision ne change en définitive pas grand chose dans leur vie de foi et d'Eglise, cette urgence est réelle pour les personnes concernées directement, celles et ceux qui cherchent à vivre leur foi au Dieu de Jésus-Christ authentiquement et profondément, tout en étant homosexuels et en couple. N'oublions pas que les demandes potentielles émaneraient de personnes engagées dans leur foi. Et n'oublions pas qu'il y a des soeurs et des frères - lesbiennes ou gays - chrétiens qui souhaitent vivre leur couple sous le regard de Dieu et à la suite du Christ, tout en étant membres d'une Eglise, et espèrent une bénédiction.

Remettre une telle décision à plus tard, c'est envoyer un signal qui nous paraît néfaste. Une telle décision n'est pas à mettre sur les épaules de nos hypothétiques successeurs. Nous avons à courageusement prendre nos responsabilités et ne pas remettre à plus tard un dossier qui, comme c'est souvent le cas, s'enliserait pour de nombreuses années. L'opportunité nous est offerte d'agir et de décider de manière éclairée et posée. Saisissons-la.

La question de la quête de l'unité est centrale pour l'EERV et il est nécessaire de tenir compte des chemins de chacun. Pour autant, cette quête ne saurait conduire à un consensus mou: bien plutôt, elle doit être nourrie par les spécificités de chaque Eglise et les accents propres que celles-ci peuvent mettre en évidence dans leur fidélité au Christ. Pour la question d'une bénédiction pour les couples de même sexe, l'EERV peut oser jouer sa carte particulière de l'ouverture à cette thématique dans le concert des Eglises.

## 7. Autour des questions de liturgie et de traditions cultuelles

### 7.1 Pas d'univocité

Ce parcours historique, contextuel et biblique nous fait voir qu'il n'y pas de réponses univoques à la question du couple, de la bénédiction, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, des pratiques, etc. Bien plus, la Bible ne permet pas de directement prétendre à une institutionnalisation des pratiques humaines, que ce soit en matière de mariage ou, plus largement, en matière d'Eglise. Nos institutions sont liées à une histoire, une culture, un contexte, des traditions. La référence à la Bible est intimement tissée à tout cela, elle ne peut donc être univoque. Au contraire, elle vient toujours à nouveau interroger nos fonctionnements personnels et institutionnels. En cela, notre tradition réformée porte en elle un puissant levier de changement: par la référence aux Ecritures et par sa conception d'une Eglise toujours à réformer (ou toujours réformée par son Seigneur), elle nous aide à remettre en question et rediscuter des traditions et manières de penser, de voir le monde, afin de continuer à suivre fidèlement le Christ.

L'accueil et le respect des personnes homosexuelles a été refusé très longtemps par l'EERV. Puis, les choses ont changé, au rythme de l'évolution des mentalités qui a permis de relire différemment les références en présence - et au présent! Aujourd'hui se pose la question de la reconnaissance des couples homosexuels et de les accompagner par un acte liturgique spécifique. Mais il est clair, comme nous l'avons déjà dit, qu'en la matière la majorité des Eglises - et cela est extensible à d'autres religions - de même que la tradition chrétienne dans sa grande majorité sont opposées à

une telle reconnaissance, et davantage encore à un acte liturgique en faveur des couples homosexuels.

## 7.2 Se déterminer dans la tradition dont l'EERV hérite

Se pose donc la question pour notre Eglise de se déterminer face au poids considérable que représente cette grande majorité: si elle fait entendre une voix différente de la majorité et de la tradition, et si elle ouvre une voie nouvelle dans sa pratique liturgique, il faut que cela soit fondé sur sa fidélité à l'Évangile, une fidélité qui peut être différente d'autres Eglises (de fait, elle l'est intrinsèquement) car sa lecture et son auto-compréhension le sont aussi. En ce sens, l'EERV romprait avec une part de sa tradition, mais ceci au nom d'une référence à une autre part de sa propre tradition (*semper reformanda*, etc.).

*Lorsque Pierre est confronté à la question des viandes sacrifiées aux idoles (Ac 10), il ose désobéir à la Loi pour que la Bonne Nouvelle soit annoncée aux païens. Son rapport à la Loi change au nom de cette annonce, plutôt que de laisser les païens en marge. Ce texte est intéressant pour nous car il touche à la pratique religieuse. Pierre transgresse un commandement divin car l'obéissance à une telle loi l'empêche d'entrer en relation avec les païens qui pourraient, eux aussi, bénéficier de la Bonne Nouvelle du Salut. L'ouverture sur autrui prime alors sur le respect d'un commandement, fût-il d'origine divine.<sup>38</sup> Pussions-nous nous laisser inspirer par la sagesse de Pierre!*

## 7.3 Brève remarque concernant la liturgie

Selon les propos du pasteur B. Jousset<sup>39</sup>, la liturgie se situe au carrefour du temps de Dieu et du temps des hommes. Elle n'est ni un espace ou un moment de revendication (même si de tels éléments peuvent apparaître au gré des paroles), ni au service de l'autorité ecclésiale (même si celle-ci à la charge d'en assurer la bonne organisation). Toute célébration culturelle est à la fois *a-culturelle* (s'y expriment des éléments valables quels que soient les temps et les lieux de la célébration; signe de ce qui vient de Dieu); *culturelle* (elle s'inscrit dans un espace et un temps particuliers); *trans-culturelle* (elle vit d'échanges entre les cultures qui expriment l'universalité de la foi); et *anti-culturelle* (elle s'oppose à certains éléments de la culture ambiante - en ce sens, une bénédiction de couples homosexuels ne peut être un effet de mode).

## 7.4 Bénédiction ou autre acte liturgique?

Si l'EERV accepte le principe d'un acte liturgique pour les couples de même sexe, quel sera cet acte: une bénédiction ou autre chose? Et sera-ce une bénédiction d'un couple partenariat ou d'un couple quel qu'il soit?

Notre position est la suivante, au vu du développement fait dans ce rapport. Les couples de même sexe doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement liturgique: celui-ci signifie la présence et l'accompagnement de Dieu sur leur chemin et dans l'Amour; une célébration communautaire, en lien avec ce qu'ils ont vécu, vivent et souhaitent vivre va dans ce sens et souligne aussi l'importance de la communauté dans la construction de la vie conjugale. Permettre aux couples de même sexe de recevoir la bénédiction, c'est signifier tout cela fortement.

*La bénédiction est demandée sur les personnes, en lien avec qui elles sont fondamentalement (sans les réduire à une différence d'attirance sexuelle) et ce qui les unit (sentiment de même nature, authenticité dans l'engagement, vie de foi, etc.). La liturgie peut être proche ou différente d'une bénédiction de mariage classique, mais ceci non pas pour distinguer deux types de couples: plutôt pour prendre en compte les trajectoires personnelles, les aspirations du couple ainsi que sa «langue», de la même manière pour un couple hétérosexuel que pour un couple homosexuel. La*

---

<sup>38</sup> Cf. Fr. Euvé, «Ambivalence et culpabilité» in *Etudes* (décembre 2011), p. 636.

<sup>39</sup> Nous reprenons ici ces propos in: Groupe protestant..., *op. cit.*, pp. 150-153.

*pondération d'une différence entre bénédiction d'un couple hétérosexuel et bénédiction d'un couple homosexuel, différence liée au vécu amoureux, serait à discuter avec chaque couple. Car à trop vouloir souligner la similitude, on gomme les différences et finit par enfermer. A trop vouloir souligner la différence, on gomme les similitudes et finit par discriminer.*

- La question de savoir si l'EERV devrait ouvrir la possibilité de bénir des couples - hétérosexuels comme homosexuels - hors contrat civil (mariage ou partenariat enregistré) est intéressante. En effet, cela permettrait de prendre en considération le fait que bon nombre de couples homosexuels n'ont pas recours au partenariat enregistré dans leur engagement l'un envers l'autre, alors qu'ils peuvent / veulent le vivre devant Dieu. Mais cela permettrait aussi de prendre en considération les couples hétérosexuels qui souhaitent la bénédiction de Dieu sur leur couple sans pour autant avoir choisi de passer devant l'officier d'état civil. Les arguments qui font dépendre la bénédiction en Eglise du contrat civil sont-ils déterminants au vu de notre compréhension de la bénédiction et au vu des changements sociaux importants que nous traversons en la matière?
- Il faut aussi signaler que dans les Eglises allemandes ou scandinaves par exemple, aucune référence n'est faite au mariage civil. Cela invite à se poser la question suivante: bénissons-nous un acte civil ou des personnes? Des personnes ou un couple?<sup>40</sup> Evoquer la question d'une bénédiction offerte à un couple homosexuel nous contraint à penser la bénédiction nuptiale dans son ensemble. Jusqu'ici, l'EERV bénit un couple marié civilement. C'est-à-dire qu'elle pose comme condition à ce type de bénédiction un acte civil officiel. Cela signifie qu'il y a une valorisation de l'engagement civil dans la bénédiction, une validation non seulement de l'amour qui unit, mais bien du contrat social (qui protège, cadre, et - en principe - inscrit dans la durée). Comme rappelé, la bénédiction nuptiale est bien du ressort d'une théologie de la Création qui dit son lien avec le monde et son fonctionnement. Cependant, le risque est de restreindre la bénédiction au contrat social, alors que légitimement des personnes pourraient la solliciter dans une autre situation comme une parole et un acte de foi important dans leur vie.

Néanmoins, il paraît raisonnable de choisir la voie de maintenir - au nom des raisons évoquées ci-dessus et en y ajoutant ce qui, dans la loi, nous contraint en la matière - le lien entre bénédiction et mariage civil. En ce cas, le Synode peut choisir plutôt de n'offrir une bénédiction de couple qu'aux personnes partenaires. Les choses seraient plus claires par rapport à la société civile, et répondraient à un engagement ferme et contractuel de la part du couple; le risque de «dévaloriser» l'institution matrimoniale ou le partenariat serait évité.

*Mais il est important de se rendre compte qu'une telle proposition est à notre avis moins adaptée à la réalité de ce que vivent les couples gays et lesbiens, moins institutionnalisés que les couples hétérosexuels<sup>41</sup>.*

En tous les cas, il est capital de souligner ce qui est commun aux couples hétérosexuels et homosexuels qui demandent la bénédiction en Eglise: un projet de couple dans l'Amour que l'on veut accompagner par Dieu. A ce titre, une liturgie n'a pas *a priori* à être foncièrement différente dans un cas et l'autre. En se déclinant classiquement entre accueil/ouverture, écoute (de la Bible, du message), bénédiction/engagement, et ouverture sur le monde, une telle liturgie fait sens pour des couples hétérosexuels comme pour des couples homosexuels. Ce n'est pas au déroulement liturgique comme tel de souligner ce qui diffère entre un couple de même sexe et un couple de sexe différent. Par contre, le contenu des textes et prières pourra, le cas échéant et dans une

---

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>41</sup> La solution de BE-JU-SO d'inscrire ceci sous «Célébrations en situations de vie particulières» a ceci d'intéressant qu'elle permet la prise en compte de nombreuses situations différentes. Toutefois, elle peut entretenir la confusion pour les couples qui souhaiteraient une bénédiction hors loi civile et majeure la distinction entre mariage et bénédiction pour partenariat. A discuter?

certaine mesure, prendre en compte les particularités du vécu de chacun, de la même manière que cela est fait dans toute bénédiction de mariage.

L'EERV peut proposer aux couples de même sexe partenaires civilement une bénédiction de leur couple lors d'un culte prévu à cet effet. Ce culte pourra être semblable à une bénédiction de mariage conventionnelle ou différent de celle-ci, en fonction de ce que l'on souhaite pondérer dans l'accompagnement du couple en question. Toutefois, il s'agira bien d'une bénédiction et non d'un autre acte.

## 8. Conclusion

En bénissant les couples homosexuels qui le demandent, l'EERV met en actes ses paroles d'accueil et de non-exclusion. Elle donne un message fort, notamment aux jeunes. Elle leur rappelle, au passage, la valeur et les implications de tout engagement. En ayant un discours et des gestes qui font authentiquement place à la réalité homosexuelle dans son déploiement vivant et concret, l'EERV travaille à la prévention du suicide<sup>42</sup> et à la lutte contre la souffrance suscitée par les jugements et rejets. Elle donne à toutes et tous l'occasion d'entendre une parole d'accueil conséquente et bienfaitrice. Une bénédiction<sup>43</sup>.

Dans la réalité de ce que vivent des personnes LGBT, il y a de l'amour, authentique, profond, vrai. De même que pour des personnes hétérosexuelles. Cela, nous pouvons l'accueillir et nous en réjouir. Dans la réalité de ce que vivent des personnes LGBT, il y a aussi de la souffrance, une souffrance liée à de la discrimination, de l'incompréhension, des jugements. Cela, nous devons le combattre. Au nom de notre foi et de notre fidélité au Christ. Si un changement a lieu dans l'EERV, il n'informerait aucunement un Dieu qui sait déjà, accueille déjà et aime déjà. Mais il sera capital dans notre écoute de ce que Dieu dit aux couples humains, hétérosexuels comme homosexuels: «votre amour et votre projet de vie, vous pouvez les vivre devant moi et avec moi; je vous accompagne et vous bénis.» L'amour qui lie deux personnes de même sexe est tout aussi authentique et a autant de valeur que celui qui lie deux personnes de sexe différent. Tout amour vécu dans la joie et le respect de l'autre peut être reflet de l'Amour de Dieu. Et donc, un tel amour est propre à recevoir la bénédiction de Celui qui l'a, en définitive, suscité.

Nous avons essayé de montrer que c'est en se mettant à la suite de son Seigneur que l'EERV est appelée à changer ses pratiques liturgiques. Non pas à cause des personnes LGBT en premier lieu, mais à cause de Jésus-Christ. Un Christ qui nous appelle précisément à ne pas négliger les personnes. Cela pour que notre Eglise soit davantage conséquente. Cet appel, il lui est adressé à elle, aujourd'hui et ici. «Nous avons à relire critiquement nos traditions respectives à partir du réel tel qu'il nous apparaît aujourd'hui.»<sup>44</sup> Il serait exactement le même pour d'autres types de populations mises à l'écart ou discriminées par la majorité, ou plutôt par ceux et celles qui ont le pouvoir. Or, à l'école de l'Evangile, notre pouvoir doit être déposé pour se mettre à l'écoute du Christ. Alors, la bénédiction ne sera plus seulement bénédiction de l'autre, elle sera aussi bénédiction de moi, de nous, de l'Eglise.

---

<sup>42</sup> Rappelons ici que dans nos sociétés occidentales, l'accusation et l'opprobre liées à l'homosexualité ou au transgenre sont le premier motif connu de suicide chez les jeunes. Le travail de prévention est bien sûr indirect: pas besoin de bénir un partenariat pour cela. Néanmoins, derrière ce geste de bénédiction, l'EERV prendrait position pour affirmer fortement accueil et non-jugement, ce qui ne pourrait qu'être bienfaitrice pour les personnes concernées ou en questionnement.

<sup>43</sup> Elle signale par ailleurs qu'elle se retrouve dans la proposition éthique communément admise selon laquelle la reconnaissance de l'égalité en dignité de tout être humain, y compris les membres d'une minorité effectivement ou potentiellement discriminée, implique la prise au sérieux d'une égalité en matière de «devoirs».

<sup>44</sup> G. Siegwalt, in: *Ibid.*, p. 155.